

))) Séance plénière



Dossier de Presse

Lundi 20 et mardi 21 juin 2022 - BORDEAUX



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

nouvelle-aquitaine.fr

Séance plénière du lundi 20 et mardi 21 juin 2022
Ordre du jour (sous réserve de modifications)

<i>Alain Rousset</i>	Discours d'introduction du Président
<i>Alain Rousset</i>	Approbation du Procès-Verbal de la Séance précédente
<i>Sandrine Derville</i>	COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 Budget principal, budget annexe «Agence régionale de l'innovation», budget annexe «Régie cinéma », budget annexe «Fonds européens », budget annexe «Service public local – production d'énergie photovoltaïque»
<i>Sandrine Derville</i>	AFFECTATION DU RÉSULTAT Budget principal, budget annexe «Agence régionale de l'innovation», budget annexe «Régie cinéma», budget annexe «Fonds européens», budget annexe «Service public local – production d'énergie photovoltaïque»
<i>Sandrine Derville</i>	Rapport d'Activités 2021
<i>Jean-Pierre Raynaud</i>	Demande d'exercer la qualité d'Autorité de gestion régionale du FEADER Nouvelle-Aquitaine
<i>Alain Rousset</i>	Fonctionnement du Conseil régional : délégation de pouvoir du Conseil régional à son Président en matière de fonds européens
<i>Mathieu Bergé</i>	Demande d'exercer la fonction d'Autorité Nationale des programmes de coopération territoriale européenne INTERREG POCTEFA et Espace Atlantique
<i>Andréa Brouille</i>	Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
<i>Guillaume Riou</i>	Schéma Régional biomasse
<i>Guillaume Riou</i>	Transition énergétique - Contrat de partenariat Compétitivité énergétique – Avenant n°1 - Smurfit Kappa Cellulose du Pin
<i>André Sainte-Marie</i>	Classement en Réserve Naturelle Régionale du site de Saint-Cyr
<i>Henri Sabarot</i>	Convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres
<i>Henri Sabarot</i>	Observatoire de la Côte de Nouvelle-Aquitaine : convention multipartenariale.
<i>Renaud Lagrave</i>	Convention de partenariat avec VINCI autoroutes et Nouvelle-Aquitaine Mobilité pour une Autoroute Bas Carbone
<i>Renaud Lagrave</i>	Avenant n°1 au Contrat de performance entre la Région Nouvelle-Aquitaine et SNCF Réseau
<i>Renaud Lagrave</i>	Transfert de compétence pour des transports scolaires à des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) : compléments de transferts et optimisation de moyens
<i>Renaud Lagrave</i>	Convention de délégation de compétences en matière de transport public maritime régulier sur la liaison maritime Fouras – Ile d'Aix
<i>Mathieu Bergé</i>	Port de Bayonne : adoption d'orientations d'aménagement pour les secteurs Saint-Bernard sur les communes de Bayonne et de Boucau - Engagement d'études préalables d'opportunité et de faisabilité
<i>Jean-Louis Nembrini</i>	Label régional "Campus Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine" - Mise à jour du cahier des charges et labellisation de 4 nouveaux campus.
<i>Jean-Louis Nembrini</i> <i>Nathalie Lanzi</i>	Jeunesse et Citoyenneté : mesures de soutien pour l'aide alimentaire des jeunes en situation de précarité
<i>Jean-Louis Nembrini</i>	Fusions des lycées Léonce Vieljeux à La Rochelle (17) et des lycées Antoine de Saint-Exupéry à Parentis-en-Born (40)
<i>Karine Desroses</i>	Plan régional de réduction des tensions de recrutement : soutien à l'évolution et à la reconversion professionnelle des actifs

<i>Karine Desroses</i>	Service public régional de formation professionnelle : reconduction des deux Habilitations de Service Public (HSP) Socle de compétences et Premier niveau de qualification
<i>Karine Desroses</i>	Pacte Territorial d'Insertion (PTI) pour le Département des Deux-Sèvres
<i>Karine Desroses</i>	Agir avec les territoires pour l'insertion et l'emploi : partenariat avec les plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
<i>Charline Claveau</i>	Règlement d'intervention en faveur des équipements culturels
<i>Charline Claveau</i>	Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine
<i>Maud Caruhel</i>	Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Euskal Moneta
<i>Sandrine Derville</i>	Nouvelle charte du télétravail
<i>Pierre Chéret</i>	Vacations : conditions générales de recours à des agents vacataires
<i>Pierre Chéret</i>	Tableau des emplois
<i>Laurence Rouède</i>	Approbation de sept Contrats de développement et de transition: Gâtine, Haut Limousin, Vallée de la Dordogne Corrèzienne, Périgord Vert, Cœur-Entre-Deux-Mers, Sud Gironde, Vallée du Lot
<i>Laurence Rouède</i>	CONTRACTUALISATION ETAT-REGIONS 2021-2027 Approbation des Contrats de Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) 2021-2027 Massif des Pyrénées, Massif Central, Plan Loire, Plan Garonne et Plan Lot
<i>Laurence Rouède</i>	Convention-cadre de partenariat - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
<i>Claire Jacquinet</i>	Plan de soutien à la médecine vétérinaire pour les animaux de rente 2022-2026
<i>Mathieu Hazouard</i>	Règlement d'intervention en faveur des Tiers-Lieux 2022-2024
<i>Sandrine Hernandez</i>	Revitalisation des centres bourgs : convention cadre d'accompagnement pluriannuelle pour Hagetmau (40)
<i>Florent Lacarrère</i>	Accompagnement de l'OPAH-RU de Sainte-Livrade-sur-Lot et de l'OPAH-RU d'Argentat-sur-Dordogne/Saint-Privat
<i>Françoise Jeanson</i>	Filière Santé/Silver Economie : contrat local de santé du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre (Barval)
	MOTIONS – QUESTIONS ORALES - VOEUX

Sommaire des fiches presse

- Fiche 1** **Economie** - *Compétitive, sociale et décarbonée : un nouveau SRDEII pour la Nouvelle-Aquitaine avec pour objectif de devenir la 1ère Région écoresponsable de France en 2030 !* **p. 5**
- Fiche 2** **Transition énergétique et écologique** - *Le schéma régional biomasse : la Nouvelle-Aquitaine a un potentiel de 15 millions de tonnes de ressources méthanisables* **p.15**
- Fiche 3** **Transition énergétique** - *Contrat de partenariat "Compétitivité énergétique" avec Smurfit Kappa Cellulose du Pin* **p.18**
- Fiche 4** **Environnement** - *La réserve ornithologique de Saint-Cyr devient la dixième Réserve Naturelle Régionale de Nouvelle-Aquitaine et la première de la Vienne* **p.21**
- Fiche 5** **Infrastructures** - *Le port de Bayonne prépare sa mue sur les secteurs Saint-Bernard (Bayonne et Boucau)* **p.25**
- Fiche 6** **Formation professionnelle** - *Label régional « Campus Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » : mise à jour du cahier des charges et 4 nouveaux campus labellisés !* **p.30**
- Fiche 7** **Jeunesse et citoyenneté** - *Lutte contre la précarisation des jeunes : la Région veut contribuer à la structuration du réseau d'aide alimentaire* **p.36**
- Fiche 8** **Formation** - *De nouvelles dispositions pour faciliter la reconversion professionnelle des actifs et accompagner les demandeurs d'emploi dans leur formation* **p.38**
- Fiche 9** **Emploi** - *Pacte territorial d'insertion des Deux-Sèvres : un dispositif partenarial au service des personnes les plus éloignées de l'emploi* **p.40**
- Fiche 10** **Culture** - *Équipements culturels : investir pour répondre aux enjeux du territoire néo-aquitain* **p.43**
- Fiche 11** **Culture** - *Des conventions pluri-annuelles d'objectifs pour développer les industries culturelles, créatives et numériques* **p.47**
- Fiche 12** **Aménagement du territoire** - *Approbaton de sept Contrats de développement et de transition : Gâtine, Haut Limousin, Vallée de la Dordogne corrézienne, Périgord Vert, Cœur-Entre-Deux-Mers, Sud Gironde, Vallée du Lot et Bastides* **p.50**
- Fiche 13** **Aménagement du territoire** - *Un partenariat entre la Région et le CEREMA en faveur de stratégies de développement durables, équilibrées et résilientes en Nouvelle-Aquitaine* **p.54**
- Fiche 14** **Economie & emploi – Agriculture** - *La Région lance son « Plan de soutien à la médecine vétérinaire pour les animaux de rente 2022-2026 » afin de garantir la pérennité des élevages en Nouvelle-Aquitaine* **p.56**

- Fiche 15** **Economie & emploi** - *Tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine : poursuivre la politique engagée et les investissements en redéfinissant sa stratégie pour les années 2022-2024* **p.62**
- Fiche 16** **Politique contractuelle** - *Revitalisation des centres bourgs : une convention cadre et un soutien régional adaptés pour conforter les fonctions de centralité d'Hagetmau* **p.68**

Compétitive, sociale et décarbonée :
un nouveau SRDEII pour la Nouvelle-Aquitaine avec pour objectif de
devenir la 1^{ère} Région écoresponsable de France en 2030 !

L'info :

La Région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique¹. Elle élabore un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Le SRDEII, conformément à la loi NOTRe, doit être prolongé dans les 6 mois suivant les élections ou **modifié dans l'année suivant le renouvellement du Conseil régional. Compte tenu du contexte, tant sanitaire que géopolitique, il a été décidé d'adopter un nouveau schéma.** Sa rédaction concertée a démarré à l'automne 2021. Il est **soumis au vote des élus lors de la Séance Plénière des 20 et 21 juin 2022.**

L'enjeu :

*« Ce nouveau schéma prend en compte le contexte actuel et prépare aux évolutions futures pour garantir la souveraineté régionale. Avec la crise sanitaire liée à la Covid-19, la guerre en Ukraine et leurs conséquences sur les entreprises, leurs approvisionnements, le coût de l'énergie, la place prise par l'emploi, l'importance de l'ancrage territorial... le contexte est différent de celui de 2016 (post fusion des régions). Il est apparu **indispensable de renouveler profondément le SRDEII pour faire de la Région Nouvelle-Aquitaine la première Région écoresponsable de France en 2030 : compétitive, sociale et décarbonée** »* explique **Andréa Brouille**, première vice-présidente en charge du développement économique, de l'innovation et de l'accompagnement de la RSE des entreprises.

Le schéma s'articule autour de **trois priorités se déclinant en chantiers :**

- 1. accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi,**
- 2. renforcer notre souveraineté par l'innovation responsable,**
- 3. placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement.**

*
* * *

Ces 3 priorités seront mises en œuvre selon des principes directeurs qui guideront les interventions au titre du SRDEII, et qui peuvent se décliner de la manière suivante :

- **un axe fort sur le développement et la relocalisation d'activités industrielles,**
- **l'innovation comme levier clé de réponse aux transitions,**
- **un soutien marqué à l'économie et à l'emploi du quotidien,**
- **des actions et des interventions au profit de toutes les entreprises, quelle que soit leur statut, leur taille et leur domaine d'activité, et au profit de tous les territoires,**
- **la territorialisation et la coopération entre tous les acteurs de l'écosystème pour servir la performance du SRDEII.**

Ce SRDEII a vocation à apporter des éléments de réponse aux enjeux de développement de toutes les entreprises néo-aquitaines quelles que soient leurs tailles, le secteur d'activité dans lequel elles œuvrent et le territoire sur lequel elles sont implantées.

¹ en vertu de l'article L. 4251-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Quel bilan pour le 1^{er} SRDEII ?

Entre 2017 et 2020, pas moins d'1,8 milliard d'euros a été mobilisé par la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre du premier Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) autour de quatre priorités :

- création d'écosystèmes dynamiques ;
- innovation et compétitivité ;
- développement solidaire des territoires ;
- complémentarité des efforts au service du développement économique.

Près de 50 000 entreprises ont été aidées individuellement. La Région a aussi contribué à renforcer leurs fonds propres dans un pays où structurellement les PME en manquent cruellement (80% de dettes et 20% seulement de fonds propres en moyenne).

Les résultats parlent d'eux-mêmes : **en 2019, la Nouvelle-Aquitaine a concentré 36% des emplois industriels nets créés en France.** Preuve que la reconquête industrielle n'est pas une vaine promesse. Preuve aussi, que le politique et la Région ont la capacité d'agir face aux travers de la mondialisation et d'apporter des solutions à des enjeux aussi majeurs que la souveraineté industrielle et technologique.

Au total, entre 2017 et 2020, le soutien apporté aux sociétés industrielles, start-up, acteurs de l'ESS a permis de **générer plus de 22 000 emplois et d'en maintenir plus de 12 000** : 6 000 au titre du retournement des entreprises et 6 000 au titre de la reprise et de leur développement.



Réunion de bilan du SRDEII le 3 mars 2022 à la Maison de la Région à Poitiers.
© Région Nouvelle-Aquitaine / Françoise Roch

L'Usine du futur, un modèle décliné au niveau national

Tout ceci est le fruit d'une politique de long terme et de soutien fort à l'innovation, qui a permis de **renforcer, transformer et diversifier l'économie néo-aquitaine, ses PME sous-traitantes de grands groupes** (citons par exemple le basque Lauak qui se diversifie en produit du matériel médical pour le bordelais Fineheart), **tout en remettant l'humain au cœur des procédés de fabrication et en développant la qualité de vie au travail**, la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Une vision, qui prend tout sens aujourd'hui au regard des conséquences de la guerre en Ukraine sur les chaînes d'approvisionnement.

Ainsi, le programme « Usine du futur », lancé en 2014 a permis d'accompagner 800 entreprises, de moderniser l'industrie néo-aquitaine, d'accroître sa productivité et sa compétitivité, mais aussi d'améliorer dans le même temps les conditions de travail des salariés. Par l'exemple, ce modèle a démontré que l'on peut concilier croissance, hausse de la productivité (de 30% jusqu'à 50% à l'usine Turbomeca – désormais Safran Helicopter Engines - à Bordes dans le Béarn) et progrès social. **Un modèle, qui a fait école et a été décliné au niveau national.**

Un programme, que la Région a enrichi au fil des années pour répondre aux enjeux majeurs de notre société : **la décarbonation de l'industrie et la nécessité d'accélérer sur la RSE**, qui est devenue un levier essentiel pour **recruter, fidéliser son personnel, mais aussi stimuler la productivité et la compétitivité**. L'enjeu de la transition énergétique a été pris à bras le corps par le Conseil régional. Depuis plus de dix ans, pas moins de 450 chercheurs ont été mobilisés par la Région pour étudier l'impact du réchauffement climatique sur notre territoire, sur la biodiversité (AcclimaTerra...). Un travail, qui a permis de mieux cibler les actions prioritaires. Ainsi, sur la période 2017-2020, **la politique de la Région, menée dans le cadre du SRDEEI, a permis de réduire sensiblement les gaz à effet de serre**, pour l'équivalent de 130 000 logements rénovés et autant de véhicules thermiques sortis de la circulation. Et, **une feuille de route spécifique, baptisée « Néo Terra », a été adoptée en 2019, qui va être actualisée pour accélérer la transition agroécologique, la décarbonation de l'industrie, le tourisme « durable »...**

Tout au long de cette période, le Conseil régional s'est attaché à favoriser le développement endogène, en rapprochant les entreprises et les chercheurs, en renforçant les liens entre les sociétés au sein des filières d'excellence, en structurant de nouvelles chaînes de valeurs (batteries du futur « à électrolyte solide » pour l'automobile notamment, la filière cuir et luxe...) depuis les fournisseurs jusqu'aux sous-traitants, en développant d'autres formations initiales ou continues.

En outre, durant la pandémie, **la Région, à travers ses plans d'urgence a permis aux acteurs économiques du territoire de faire face au « choc » de la crise sanitaire**, de préserver leur trésorerie et leurs emplois.



*L'entreprise NOVAG, fabricant de semoirs semi-directs, à Fressines, membre du dispositif « Usine du Futur »
© Région Nouvelle-Aquitaine / Thierry Martrou*

Tout ceci a **renforcé l'attractivité de la région, comme en témoigne l'afflux aujourd'hui de projets industriels en Nouvelle-Aquitaine**, portant des sauts technologiques : industrialisation des cellules souches dans le domaine des biotechs avec TreeFrog (Pessac), récupération des terres rares avec le projet de Carester à Lacq...

Réduction des inégalités territoriales

Cette politique de reconquête industrielle a aussi aidé à réduire les inégalités territoriales. N'oublions pas que **70% des industries sont en dehors des métropoles**. En ce sens, **les Cadets sur les huit territoires « en retournement »** – Grand Châtelleraut, Grand Bergeracois, Haute-Gironde, Vallée du Lot, Oloron - Haut-Béarn, Charente Limousine / Mellois-Ruffécois / Sud-Vienne, La Souterraine, Bassin de Tulle – **ont joué un rôle précieux**.

A tel point, que ce dispositif, initié il y a plus de 10 ans en ex-Aquitaine pour travailler au rebond du Haut-Béarn fragilisé par la crise de 2008, a depuis été **dupliqué aux quatre coins de la région**. Il a **permis de créer ou de pérenniser plus de 1 000 emplois, via l'action de soutien à la revitalisation, à la diversification, à l'innovation de ses ingénieurs de développement de haut niveau**, qui travaillent sur ces territoires en synergie avec l'ensemble des agents des directions sectorielles (économie, territoires, formation et emploi) de la Région, mais aussi les intercommunalités, les syndicats, les organisations patronales, consulaires, les services de l'Etat, les élus locaux... Une méthode qui porte ses fruits.



Signature pour la création d'un CADET sur le Grand Châtelleraut le 8 octobre 2020 © Région Nouvelle-Aquitaine / Françoise Roch

Sur le plan territorial, **le SRDEII a également permis le conventionnement avec 123 EPCI sur un total de 155**. Entre 2017 et 2020, ce sont **402 millions d'euros d'aides d'Etat versées, dont 18M€ d'aides par les EPCI**. Pendant la crise Covid, 128 conventions et avenants ont été signés. Sur cette période, 130 millions d'euros d'aides supplémentaires ont été octroyées sur la base de l'encadrement temporaire Covid pour plus de 5 612 bénéficiaires, dont 22 millions d'euros d'aides octroyées par les EPCI.

A cela, il faut ajouter les conventions de partenariat avec la Chambre régionale de métiers et d'artisanat et la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Aquitaine, qui contribuent à accélérer le développement économique et à travailler ensemble sur des problématiques majeures comme la délicate transmission d'entreprises.

Faire face aux quatre crises majeures

Aujourd'hui, notre civilisation est à un moment clé de son histoire : elle doit faire face à **quatre crises majeures : sanitaire, écologique, géopolitique et sociale**. Des crises qui nous imposent d'**innover aussi bien sur le plan environnemental, technologique, que social**. D'autant plus, que nos concitoyens sont en quête de sens, de justice sociale et d'un modèle économique plus équilibré, qui partage mieux les richesses et protège la planète.

Une autre ère s'ouvre. La pandémie a marqué la fin, accélérée par la guerre en Ukraine, de la mondialisation hyper- spécialisée, ultra-libérale, où les produits étaient achetés sur étagère au moindre prix, sans ne guère se préoccuper de l'impact environnemental et social. Les ruptures de chaîne d'approvisionnement sur de nombreux produits rebattent les cartes. L'histoire le démontre, **c'est en temps de crise que l'on innove le plus**. La période actuelle bouleverse les ordres établis, mais nous offre de multiples opportunités, en particulier en termes de relocalisation industrielle. **C'est pourquoi, la Région a lancé des groupes de travail sur la relocalisation des principes actifs des médicaments, des composants électroniques..** Il n'est pas acceptable que 90% des principes actifs des médicaments ou de l'électronique utilisée dans notre quotidien proviennent d'Asie.



*L'entreprise EUREKAM à La Rochelle
© Région Nouvelle-Aquitaine / Sébastien Le Clézio*

Le rôle du politique est d'anticiper les mutations

Pour réussir à saisir ces opportunités, il faut **stimuler les ruptures technologiques, anticiper, avoir un temps d'avance sur ce que sera le monde en 2030** (ce que la Région a notamment fait avec la création d'un laboratoire d'intelligence économique et de multiples centres technologiques : Institut d'optique, Institut des sciences de la vigne et du vin, Nobatek sur le bâtiment durable, hub Naquidis sur le quantique, Way4Space dans le spatial...), afin d'**être en mesure de faire face aux grands défis de notre société : le réchauffement climatique, la reconquête industrielle, la transition agro-écologique, le numérique responsable...**

C'est le sens de ce SRDEII, que nous avons co-construit avec les acteurs économiques, les universitaires, les scientifiques, les chambres consulaires et les EPCI. En travaillant notamment sur comment innover dans les filières d'avenir, accélérer la RSE, les transitions

écologique et numérique, favoriser l'économie circulaire, l'éco-conception, relocaliser des productions stratégiques, **accélérer sur le projet « One Health – une seule santé », fédérant santé humaine, animale et végétale**. Mais aussi **mieux rapprocher la recherche et le monde économique, favoriser des politiques d'achat « responsables », renforcer les fonds propres des entreprises** ou encore **apporter des solutions aux problématiques de recrutement, de formation...** Une démarche de co-construction, que la Région poursuit avec une conférence des acteurs économiques (entreprises, acteurs du territoire, écosystème d'accompagnement, enseignement supérieur et acteurs de la formation, partenaires sociaux, centres de transfert...), qui se réunira une fois par an, pour échanger sur la mise en œuvre et les réalisations du SRDEII.

Car, au regard des défis qui nous attendent demain, il est essentiel d'y travailler de manière collective et pluridisciplinaire. Ces derniers mois, des groupes de travail associant 120 agents de tous les pôles de la Région, mais aussi 350 partenaires externes, entreprises, laboratoires de recherche... ont été mis en place. Les rencontres territoriales, à Limoges, Pau, Angoulême, Bordeaux, Poitiers ont permis de mettre en exergue des problématiques telles que **l'aggravation des difficultés de recrutement** ou encore **l'impact du manque de foncier d'entreprise**, accru par les nouvelles règles de non artificialisation des sols. **La nécessité d'accompagner les transitions environnementales, technologiques et le développement de la RSE, de rapprocher les formations des besoins des entreprises et de favoriser les reconversions, ont été érigées en priorité.**

Devenir la première région éco-responsable

Les ruptures sur les chaînes d'approvisionnement mondiales pour des produits essentiels à notre quotidien, comme les principes actifs des médicaments et l'électronique, ouvrent des perspectives en termes de réindustrialisation. A condition de **réaliser des sauts technologiques, de biosourcer davantage de matériaux et d'accélérer la transition énergétique**. Une politique qui se réalise sur du temps long. Ce qui suppose de déployer davantage de moyens sur la recherche fondamentale pour **stimuler des ruptures technologiques**.



L'ambition de la Nouvelle-Aquitaine est de devenir la première région éco-responsable, que notre économie soit, à la fois, compétitive, décarbonée et éco-responsable. Pour y parvenir, **le Conseil régional a fixé trois grandes priorités dans le cadre du prochain SRDEII :**

- **accélérer les transitions** (énergétiques, numériques, transmissions d'entreprises, économie circulaire...) favorisant la création d'emplois et la compétitivité,
- **dynamiser l'innovation « responsable » sur le plan environnemental et social** pour réindustrialiser, relocaliser des productions à valeur ajoutée (principes actifs de médicaments, composants électroniques ou encore le projet Fecna : filière d'excellence du cuir en Nouvelle-Aquitaine),
- **et placer l'humain au cœur du développement économique des territoires**, en développant la RSE, l'ESS...

Des micros usines seront lancées à cet effet pour **relocaliser des productions sur le territoire**. Des ambitions qui supposent aussi d'aider les entreprises à renforcer leurs fonds propres pour réussir ces transitions.



*L'entreprise Saft à Poitiers
© Région Nouvelle-Aquitaine / Françoise Roch*

La clé du succès est de **créer des écosystèmes de confiance, ce que le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a su initier il y a plus de dix ans dans des domaines d'avenir comme les batteries du futur** avec Saft, Solvay, Arkema, Serma... Aujourd'hui, la Région en voit les résultats avec l'implantation de l'Airbus des batteries, ACC (Automotive Cells Company) avec un centre R&D à Bruges (33) dédié aux batteries à électrolyte solide pour l'automobile et une usine pilote à Nersac (16).

La reconquête industrielle est en marche

Aujourd'hui, le Conseil régional n'a jamais eu autant de **beaux projets industriels sur son territoire, qui vont permettre de reconquérir de la souveraineté**. Des projets, qui sont avant tout situés en milieu rural et péri-urbain, ce qui rapproche les lieux d'habitation des lieux de travail. Ainsi, à la Souterraine (23), Rioland va créer 350 emplois avec son futur atelier de maroquinerie dans l'ancienne usine de textile De Fursac. Dans la santé, Pfizer a confié à Novasep à Lacq (64) la production du principe actif de son médicament anti-Covid, le « Paxlovid ».

Au total, sur le bassin de Lacq, ce sont, à minima, 400 millions d'euros qui vont être investis sur cet ancien bassin gazier d'ici 2025 ! Ainsi, il y a quelques mois, la société lyonnaise Carester a annoncé qu'elle allait créer à Lacq une usine capable de récupérer les terres rares dans les aimants. Nous étions en compétition avec d'autres régions. Dans l'électronique aussi, nous sommes en pleine reconquête, avec désormais 300 acteurs référencés sur le territoire et plus de 20 000 emplois.

Les secteurs dits « traditionnels », essentiels à notre quotidien, sont aussi en pleine mutation. Dans la filière forêt, le Landais Gascogne a un plan d'investissement de 280 millions d'euros sur 2021-2026. A Egletons, en Corrèze, la scierie Farges va investir 133 millions d'euros.

Dans la cybersécurité, qui est un enjeu majeur pour toute notre économie, du grand groupe à la TPE, la Région a fait grandir un écosystème comme en témoigne l'essor de pépites reconnues dans le monde entier comme Tehtris, qui a levé 20 millions d'euros et va recruter 300 personnes à Pessac (33). Pessac, où la Région est d'ailleurs en train de construire un cybercampus d'envergure européenne.

Transition énergétique, économie circulaire, One Health...

Dans la santé aussi il y a un **immense potentiel de croissance**. A Pessac, la société Treefrog a levé 64 millions d'euros, grâce à une technologie, permettant de diviser par mille le coût des thérapies cellulaires. Pour accélérer cette dynamique, le **Conseil régional va créer une plateforme biotech, mais aussi un campus sur les maladies infectieuses émergentes** avec le Professeur Denis Malvy.



*Les salariés de Treefrog à Pessac
© Région Nouvelle-Aquitaine*



Plus globalement, la crise sanitaire a montré **l'importance de considérer de manière globale la santé humaine, animale et environnementale**.

C'est pourquoi, nous portons la **politique « One Health – une seule santé »** et des projets tels que la **création d'une école vétérinaire à Limoges**. Aujourd'hui, nos vétérinaires français sont majoritairement formés à l'étranger et notre filière élevage en manque cruellement en milieu rural.

Derrière les masques, des sourires. Ceux des premières années en écoles vétérinaires lors de la semaine d'intégration à Limoges en septembre 2021.

© Région Nouvelle-Aquitaine

Les défis, qui nous attendent, sont nombreux. **Il nous faut encore aller plus loin en matière de transition énergétique, créer de nouveaux écosystèmes sur l'hydrogène... mais aussi d'économie circulaire** (les Néo-Aquitains produisent 22 millions de tonnes de déchets par an) **et d'ESS** (l'économie sociale et solidaire pèse déjà pour 13% du PIB en Nouvelle-Aquitaine). C'est ainsi que nous réussirons à être compétitifs, à relocaliser de l'industrie à valeur ajoutée. Les opportunités ne manquent pas de développer de nouvelles filières : démantèlement d'avions, de bateaux...



*Pragma Industrie, entreprise spécialisée dans l'hydrogène énergie, à Biarritz.
© Région Nouvelle-Aquitaine / Pierre Carton*

L'objectif affiché est de devenir la première région éco-responsable de France, d'accompagner au plus près la transition écologique, agro-écologique, la reconquête de souveraineté dans des secteurs stratégiques comme les matériaux rares, les batteries du futur, l'électronique, la santé. **Dans l'aéronautique, par exemple, le Conseil régional soutient la PME Voltaréo** en Charente-Maritime, qui est en passe de se faire certifier le premier avion électrique hybride. **De la même manière, la Région a accompagné la cimenterie Calcia** (2^{ème} acteur mondial du secteur) à réduire son empreinte énergétique dans la région, à Bussac-Forêt (Charente-Maritime) et à Airvault (Deux-Sèvres). L'entreprise va réduire l'utilisation du charbon, qui passera de 70 à 20% à l'horizon 2023. **Dans le ferroviaire, à Saintes (17), la Région porte le projet Ferrocampus, unique en France, pôle de recherche et de formation autour du « train de demain », de la maintenance, du retrofit...**

Le Conseil régional a également à cœur d'apporter un meilleur accès aux soins à nos concitoyens sur l'ensemble du territoire (maisons pluridisciplinaires, e-santé...), de les protéger contre les prochaines épidémies grâce à « One Health – une seule santé ».

Pour répondre à l'aspiration profonde de nos concitoyens à mieux concilier vie professionnelle et familiale, il est essentiel également de **développer la RSE, le bien-être au travail et d'associer davantage les salariés au capital et à la gouvernance des entreprises**. Les jeunes générations y sont très attachées. Certains jeunes placent même les valeurs de l'entreprise au-dessus du salaire dans leur critère de choix. C'est un facteur de compétitivité et d'attractivité pour une entreprise, mais aussi son territoire. Les chiffres parlent d'eux-

mêmes : on observe un écart de performance économique d'environ 13 % en moyenne entre les entreprises, qui mettent en place des pratiques RSE et celles qui ne le font pas.

Plus globalement, **l'enjeu, est de faire grandir les PME, qu'elles deviennent des ETI.** La Région Nouvelle-Aquitaine a été la première à se doter d'un Club des ETI en 2013. Ces sociétés bénéficient d'un fort enracinement territorial, d'une structure capitalistique majoritairement familiale de long terme et sont essentiels à la vitalité du marché du travail. Entre 2009 et 2019, elles ont créé 22 % d'emplois de plus que les PME et microentreprises et 7,4 fois plus que les grandes entreprises. **En Nouvelle-Aquitaine, les ETI sont des acteurs majeurs de l'économie régionale.** Ce club fédère 115 entreprises sur la grande région, employant ensemble 78 000 personnes et réalisant au total **16,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires.**

Autant de défis, auxquels la Région souhaite apporter des réponses co-construites par l'intermédiaire de ce SRDEII.

>>> SRDEII complet disponible sur demande auprès du service de presse.

Fiche 2 – Transition énergétique et écologique

Le schéma régional biomasse : la Nouvelle-Aquitaine a un potentiel de 15 millions de tonnes de ressources méthanisables

L'info :

Afin de définir les orientations et les actions à mettre en œuvre pour favoriser le développement des filières de production et de valorisation de la biomasse, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat ont piloté la construction du Schéma régional Biomasse (SRB). C'est le résultat d'un long travail réalisé avec l'appui de nombreux partenaires et d'un comité pluridisciplinaire associant des représentants des élus régionaux, des acteurs économiques et des associations de protection de l'environnement. Après la consultation de l'Autorité Environnementale (mars à juin 2021) et du public (septembre à octobre 2021), l'approbation de la Région puis de l'Etat permettra de valider officiellement le SRB.

L'enjeu :

« **Le développement et la diversification des énergies renouvelables sont des priorités régionales. Le schéma régional biomasse définit les objectifs de développement de la valorisation de la biomasse, ressource énergétique renouvelable de 1^{er} plan, abondamment disponible en Nouvelle-Aquitaine. Avec ce Schéma qui fait ressortir que notre région a un potentiel de 15 millions de tonnes de ressources méthanisables, nous allons pouvoir atteindre largement notre objectif de 30% de gaz vert à 2030 (objectif SRADDET et NéoTerra)** », détaille Guillaume Riou, vice-président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge de la transition écologique et énergétique et de Néo Terra.

*
* *

La biomasse, un important gisement d'énergie pour la Nouvelle-Aquitaine

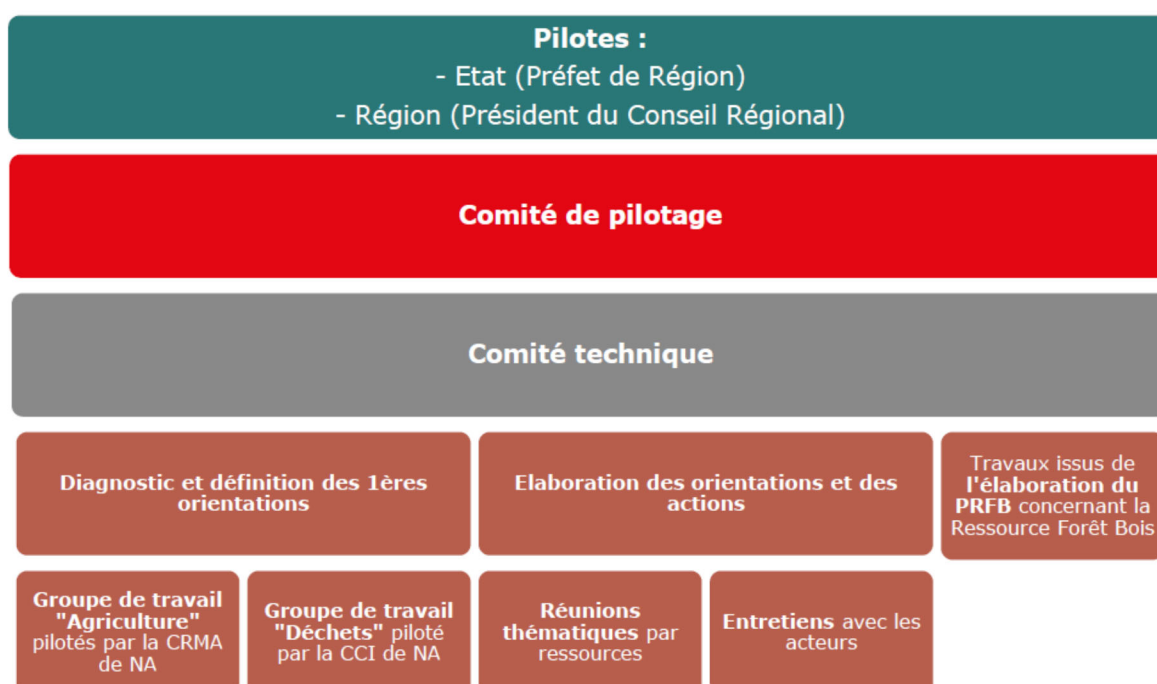
Dans le domaine de l'énergie, **la biomasse est la matière organique d'origine utilisable comme source d'énergie**. Cette énergie permet de fabriquer de l'électricité grâce à la chaleur dégagée par la combustion ou la méthanisation de ces matières (bois, végétaux, déchets agricoles, ordures ménagères organiques). **L'utilisation de la biomasse, ressource renouvelable et à faible empreinte carbone, est amenée à s'accroître dans les années à venir. La Nouvelle-Aquitaine bénéficie d'une importante ressource de biomasse, avec la 1^{ère} forêt cultivée d'Europe, et une agriculture et une industrie agro-alimentaire très développées.** La Région a ainsi fait de cette ressource une des priorités pour le développement des énergies renouvelables.

Un plan d'action stratégique

En synergie avec les politiques déjà en place dans les domaines de la forêt, de l'agriculture, des déchets, **le schéma régional biomasse dresse un plan d'action pour développer la production et l'utilisation de la biomasse. A partir d'un état des lieux, il définit des objectifs de développement** tenant compte de la quantité, de la nature et de l'accessibilité des ressources disponibles ainsi que du tissu économique et industriel. Le schéma régional biomasse s'intéresse à toutes les ressources potentiellement disponibles : forêt, bois et assimilés comme les haies, cultures et cultures intermédiaires, déchets et résidus de l'industrie, effluents d'élevage, déchets ménagers et assimilés, déchets des collectivités, cultures pour les biocarburants, huiles usagées, algues et sous-produits de la mer.

Une conception partenariale et concertée

Initiée fin 2017 par la Région et l'Etat, l'élaboration du Schéma Régional Biomasse s'est appuyée sur différents partenaires pour traiter essentiellement les thématiques suivantes : agriculture, forêt-bois (en lien avec le Programme Régional Forêt Bois²), déchets (en lien avec le Plan Régional des Déchets), évaluation environnementale stratégique. **La Région et la DREAL ont organisé une démarche de co-construction du Schéma Régional Biomasse et de son évaluation environnementale** tout au long de son élaboration en organisant plusieurs groupes de travail réunissant ainsi différents types d'acteurs (élus, associations, fédérations professionnelles, bureaux d'études...) et ceci afin de garantir une large concertation. **Le schéma et l'évaluation environnementale ont été soumis à l'avis de l'Autorité Environnementale de mars à juin 2021.** Il a été mis à la consultation du public du 3 septembre au 4 octobre 2021 afin de recueillir ses observations et propositions dans les conditions prévues par le Code de l'environnement.



Les principaux résultats de l'état des lieux

L'état des lieux de la biomasse en Nouvelle Aquitaine fait ressortir **un gisement net disponible total de 42,6 millions de tonnes de matières brutes de ressources organiques** ; il est composé à **97% de substrats agricoles**. A l'horizon 2030, la part de la filière de méthanisation projetée est de 15,8 millions de tonnes de matières. Cette ressource, qui pourrait être destinée à un usage énergétique par voie de méthanisation, représente **10,6 TWh d'énergie primaire produite, soit la consommation énergétique moyenne de 560 000 résidences principales en Nouvelle-Aquitaine.**



² Le PRFB a été approuvé par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation par arrêté ministériel du 30 décembre 2020 et le PRPGD a été adopté par le Conseil régional le 21 octobre 2019.

A cette ressource, il convient d'ajouter la consommation de bois énergie : sur un total de ressource bois forêt de 10 millions de mètres cubes, l'état des lieux fait apparaître que 1,95 millions de mètres cubes sont orientés en bois énergie (essentiellement issu de l'entretien/exploitation de la forêt et de la transformation du bois d'œuvre et du bois industrie). A l'horizon 2027 (horizon du Programme Régional Forêt-Bois), la ressource bois énergie supplémentaire pouvant être mobilisée est de 1,5 millions de mètres cubes, soit 3,4 TWh d'énergie primaire.



La ressource organique méthanisable estimée à l'horizon 2030 et la ressource bois énergie projetée à l'horizon 2027 permettront de répondre aux besoins énergétiques, conformément aux objectifs du SRADDET. Ces travaux tiennent compte de la hiérarchie des usages de la ressource et sont cohérents avec le PRPGD, ainsi que le PRFB.

4 grandes orientations et 12 actions

Le document d'orientation a permis de lister plusieurs actions à mener permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs quantitatifs de mobilisation de la biomasse.

Elles se répartissent en 4 grandes orientations :

Partager les connaissances : informer, sensibiliser, former

- 1- Observer et suivre l'évolution de la ressource biomasse en Nouvelle-Aquitaine
- 2- Observer et suivre les besoins énergétiques stables et conséquents
- 3- Réaliser une documentation spécifique à destination des élus pour développer des projets énergétiques mobilisant la biomasse

Mobiliser durablement la ressource organique à des fins énergétiques

- 4- Sensibiliser les agriculteurs à la mobilisation des ressources méthanisables – biomasse agricole
- 5- Fiabiliser les équipements liés aux intrants, développer des procédés innovants et robustes
- 6- Accompagner le développement durable des Cultures Intermédiaires Multi-services Environnementaux
- 7- Favoriser la poursuite de la valorisation de la ressource vinicole

Valoriser les déchets verts et ligneux des collectivités

- 8- Accompagner les collectivités à la structuration de la filière « déchets verts » et communiquer sur cette ressource

Structurer la valorisation de la ressource ligneuse

- 9- Structurer la filière de valorisation du bois en fin de vie
- 10- Déployer la valorisation de la ressource viticole pour l'expérimentation et l'accompagnement aux projets
- 11- Accompagner le développement de la ressource ligneuse bocagère, arboricole et forestière
- 12- Actions du Programme Régional Forêt-Bois

Fiche 3 – Transition énergétique

Contrat de partenariat “Compétitivité énergétique” avec Smurfit Kappa Cellulose du Pin :

L'info :

Afin de pouvoir accompagner les industries ébero-intensives (une cinquantaine de sites identifiés en Nouvelle-Aquitaine) **dans la réduction de leur consommation, la Région propose un contrat d'objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique**, avec un engagement durable sur plusieurs années. Ce contrat avec l'entreprise Smurfit Kappa Cellulose du Pin est le quatrième s'inscrivant dans ce cadre.

L'enjeu :

« Afin de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine s'est fixé pour objectif de réduire de 30 % la consommation énergétique de son territoire. L'industrie représente près de 20 % de la consommation énergétique de la région. L'amélioration de l'efficacité énergétique du secteur industriel est donc un axe important de la politique régionale de transition énergétique » explique **Guillaume Riou**, vice-président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge de la Transition énergétique et de Néo Terra.

*
* *

La performance énergétique : un facteur de compétitivité crucial pour les industriels

Face à une hausse inédite des prix de l'énergie, élément indispensable à toute activité de production, **il est crucial pour l'industrie d'anticiper et d'investir dans des solutions de sécurisation de la facture énergétique, en s'appuyant principalement sur l'amélioration de l'efficacité énergétique** des procédés et sur la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables.

La reprise économique post-Covid 19 et les tensions géopolitiques en Europe ont entraîné une **augmentation du prix du gaz naturel de plus de 400 % depuis 2020**. La France importe la quasi-totalité du gaz naturel qu'elle consomme (dont 17 % de gaz russe). Elle est donc exposée, comme le reste de l'Europe, aux variations des prix de marché européens et mondiaux. Cette augmentation a un impact direct sur le prix de l'électricité.

Les hausses de prix touchent donc directement la facture d'énergie des entreprises, et la hausse pourra facilement dépasser 30 % pour l'année 2022. Or de nombreuses entreprises ne pourront pas répercuter cette hausse sur leur prix de vente, ou seulement partiellement. La France pourrait par ailleurs être confrontée à des coupures de gaz ciblées lors de l'hiver 2022. **Il est donc urgent d'agir pour réduire la dépendance énergétique des industriels en favorisant notamment la décarbonation des procédés**.

Maintenir et renforcer les actions régionales pour l'efficacité énergétique

Dans ce contexte, la **Région Nouvelle-Aquitaine souhaite s'engager sur les moyen et long termes avec les entreprises**, afin de les accompagner pour définir une stratégie énergétique leur permettant d'être moins touchées par la volatilité du prix des énergies fossiles. Il s'agit ainsi d'**accélérer la transition énergétique des entreprises par l'amélioration de l'efficacité énergétique de leur procédé, la substitution des énergies fossiles hors-réseau, et enfin par un approvisionnement en électricité renouvelable et locale à prix compétitif.**

Lancés dès 2016 et centrés sur l'efficacité énergétique et le financement d'équipements plus sobres, **les contrats de partenariat "Compétitivité énergétique" ont pour particularité de hiérarchiser l'accompagnement des entreprises régionales les plus énergivores.**

En Nouvelle-Aquitaine, comme sur le plan national, il y a un phénomène de concentration de la consommation. **Sur les 25 000 entreprises de plus de 20 salariés de production de la région, 200 entreprises concentrent plus de 80 % de la consommation et seulement 50 entreprises concentrent plus de 50 %.** Le potentiel de réduction se situe donc sur les plus gros consommateurs.

Les modes d'intervention et les objectifs de la Région reflètent cette particularité : **les 50 entreprises consommant plus de 100 GWh par an se sont vu proposer des contrats de partenariat de trois à cinq ans**, fondés sur un plan prévisionnel d'investissements qui engage l'industriel sur un objectif de réduction de leur consommation énergétique de plus de 10 %. **Depuis 2016, dix partenariats pluri-annuels ont été votés en séance plénière, portant sur 14 sites d'industriels de la Nouvelle-Aquitaine.** La consommation d'énergie annuelle cumulée des sites concernés par des contrats pluriannuels en cours représente 4,47 TWh, soit 12,7 % de la consommation du secteur industriel de Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi **depuis 2016, la Région Nouvelle-Aquitaine a accompagné 167 projets de décarbonation de procédé industriel pour plus de 500 millions d'euros d'investissement.** Cela a permis une réduction de 700 GWh et une substitution de 315 GWh d'énergies fossiles par des énergies renouvelables (soit l'équivalent de la rénovation énergétique globale de 170 000 logements). **Le succès de ce dispositif devrait permettre d'atteindre les objectifs de la Région en termes d'efficacité énergétique des industriels : soit 11 % d'économie d'énergie d'ici à 2030.**



© Sébastien Blanquet-Rivière / Région Nouvelle-Aquitaine

Avec Smurfit Kappa, un contrat de partenariat retardé par la crise du Covid-19

Le site de Smurfit Kappa Cellulose du Pin est l'un des premiers producteurs européens de papier à base de fibres vierges pour l'emballage. Implantée à Biganos (site de Fature), son unité de production est spécialisée dans la fabrication de papiers kraft de couverture pour carton ondulé. Fonctionnant 24 heures sur 24, le site produit 563 000 tonnes de papiers ondulés, dont plus de 60 % sont destinés à l'exportation. Son chiffre d'affaires varie entre 300 et 400 millions d'euros, en fonction de la conjoncture. Le site emploie 439 personnes directement et près de 4000 personnes indirectement, faisant du site de Fature le premier employeur du bassin d'Arcachon.

Le site industriel est constitué de plusieurs ateliers couvrant la totalité du processus de fabrication du produit final, à savoir : la préparation du bois, la préparation de la pâte à papier selon le procédé kraft et les machines à papier. **Avec un besoin énergétique particulièrement élevé (2200 GWh/an), Smurfit Kappa Cellulose du Pin est l'un des deux plus gros consommateurs d'énergie de la Nouvelle-Aquitaine.**

Les papèteries possèdent la particularité de produire sur site une grande partie de l'énergie qu'elles consomment, notamment avec la combustion de la liqueur noire, sous-produit de la fabrication de la pâte à papier. Ainsi l'usine de Fature "auto-produit" plus de 70 % de l'énergie qu'elle consomme. Les achats nets d'énergie restent toutefois très importants : avec plus de 650 GWh d'énergie achetée annuellement - dont 160 GWh de gaz naturel utilisé dans le four à chaux du site - l'usine pèse fortement dans les consommations énergétiques du secteur industriel néo-aquitain. Pour rappel, seule une cinquantaine de sites industriels dépassent la consommation annuelle de 100 GWh d'énergie finale sur l'ensemble de la région.

En juin 2018 a donc été voté en séance plénière un partenariat pluriannuel sur l'efficacité énergétique entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Smurfit Kappa Cellulose du Pin.

L'entreprise s'était alors engagée à une réduction minimale de la consommation d'énergie finale consommée de 10 % sur la durée du contrat, à périmètre d'activité constant, soit 220 GWh/an en énergie finale. Ramenés aux achats nets en énergie de l'entreprise, la réduction des besoins énergétiques de l'entreprise s'élève à 34 %.

La première phase de travaux, votée en 2019, a porté sur la rénovation en profondeur de la machine à papier n°5 (MAP 5). **Cette première phase d'ampleur avait permis de réduire la consommation d'énergie du site de 47 GWh par an et les émissions de gaz à effet de serre de 1559 tonnes de CO₂ par an, soit 2 % de la consommation d'énergie du site.**

Malgré cette première phase prometteuse, il n'a pas été possible de voter depuis de deuxième phase du partenariat. Suite à la survenue de l'épidémie de Covid-19, l'entreprise a en effet dû fortement ralentir ses investissements.

De nombreuses pistes d'investissement sont pourtant identifiées, représentant un total de 130 millions d'euros d'investissement, et permettant d'atteindre l'objectif de réduction visé dans le partenariat voté en 2018. Avec notamment un potentiel de réduction de 10 % de la consommation de gaz naturel du site.

En effet, malgré un approvisionnement énergétique d'origine biomasse en très grande majorité, une consommation importante en gaz naturel demeure dans le four à chaux du site. Cette consommation de gaz positionne l'entreprise comme l'un des plus gros consommateurs de la région Nouvelle-Aquitaine, le rend vulnérable aux fluctuations du prix du gaz, et l'expose à des ruptures d'approvisionnement.

Au regard des conditions économiques et industrielles en 2020 et 2021, Smurfit Kappa souhaite une prolongation du contrat de partenariat. La plupart des investissements se faisant lors des périodes d'arrêt techniques, et les prochains arrêts étant programmés en janvier 2023 et juin 2024, l'entreprise souhaite porter l'échéance du contrat au-delà de l'arrêt technique de juin 2024.

Fiche 4 – Environnement

La réserve ornithologique de Saint-Cyr devient la dixième Réserve Naturelle Régionale de Nouvelle-Aquitaine et la première de la Vienne

L'info :

La Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de Néo Terra, sa feuille de route en faveur de la transition écologique et énergétique, ambitionne la création de nouvelles Réserves Naturelles Régionales (RNR) d'ici à 2030, en plus des 9 existantes.

Dans ce cadre, **la réserve ornithologique de Saint-Cyr, située sur la commune de Beaumont-Saint-Cyr, entre Poitiers et Châtelleraut, devient la première Réserve Naturelle Régionale de la Vienne.**

Ce classement, valable pour une durée de 10 ans, va notamment permettre de **préserver un site d'importance régionale pour les oiseaux migrateurs en limitant les menaces**, d'allouer des moyens dédiés à la préservation du patrimoine naturel, à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et d'augmenter la surface d'espaces naturels couverts par une protection forte (0,9% aujourd'hui en Nouvelle-Aquitaine) pour se rapprocher de l'objectif national de 10%.

L'enjeu :

« Les espaces naturels remarquables sont de véritables réservoirs de biodiversité qui garantissent les fonctions de résilience face aux changements globaux. Il est nécessaire de les protéger et d'assurer des mesures de gestion adaptées essentielles à leur conservation et leur bon état écologique », précise **Andde Sainte-Marie**, conseiller régional en charge de la montagne, du pastoralisme et du patrimoine naturel. *« Depuis l'adoption de la feuille de route Néo Terra en 2019, de nombreux projets de RNR ont émergé. Le projet de Saint-Cyr est le premier à franchir toutes les étapes afin d'accéder au classement régional. »*

*
* *



Observatoire 1 © Johan Tillet – LPO

Saint-Cyr, un réservoir de biodiversité important pour la région Nouvelle-Aquitaine

Avec une superficie de 85 hectares, **le lac de Saint-Cyr est le plus grand plan d'eau du département de la Vienne**. Il est issu d'un site d'extraction de granulats, actif entre les années 1950 et 1990. A partir des années 1980, de nombreuses espèces d'oiseaux ont commencé à utiliser le site (plus de 130 espèces étaient alors observées) et les premiers aménagements écologiques et pédagogiques ont été réalisés, avec notamment la construction d'un observatoire.

Le plan d'eau de Saint-Cyr est aujourd'hui **inventorié Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) pour la présence d'oiseaux d'eau, notamment le Petit Gravelot et la Sterne Pierregarin**. Cette dernière trouve sur la réserve son unique site de reproduction dans la Vienne. Le site est un territoire de nidification et de halte migratoire important, les grèves et les vasières créées permettent d'accueillir régulièrement des limicoles en migration comme l'Echasse Blanche, l'Avocette élégante ou le Chevalier sylvain.

Suite aux travaux de réaménagement et à la gestion qui y est menée, une mosaïque de milieux s'est développée : prairies humides à mésophile, boisements alluviaux, réseau de haies, zones en eau avec herbiers aquatiques, mares...

Côté flore, 293 espèces ont été inventoriées, dont 7 présentant un intérêt patrimonial régional parmi lesquels la Fritillaire pintade et la Grande naïade.



Fritillaire pintade © Johan Tillet - LPO

Côté faune, le nombre d'espèces inventoriées s'élève à 214 pour les oiseaux, 10 pour les amphibiens (toutes protégées) et 29 pour les odonates, dont 4 sont inscrites sur la liste rouges de Poitou-Charentes.

A noter : La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) est le gestionnaire historique du site et a porté d'importants travaux de renaturation du site.

Un statut de protection fort pour contrer les menaces extérieures

Situé au cœur d'une base de loisirs, le site de Saint-Cyr bénéficie d'une forte fréquentation, ce qui représente à la fois un atout pour la sensibilisation de tous les publics (scolaires, familles) tout au long de l'année mais également un danger pour le site. En effet, les activités humaines sont source de perturbations et de dégradations. Des incivilités sont relevées, mais aussi des intrusions et du dérangement dû à l'absence de réglementation adéquate. Il est donc nécessaire de mettre en place une réglementation supplémentaire.

De plus, des espèces exotiques envahissantes animales (poisson-chat, des écrevisses américaines, du ragondin) et végétales (la Jussie) sont présentes et constituent des menaces pour le milieu.

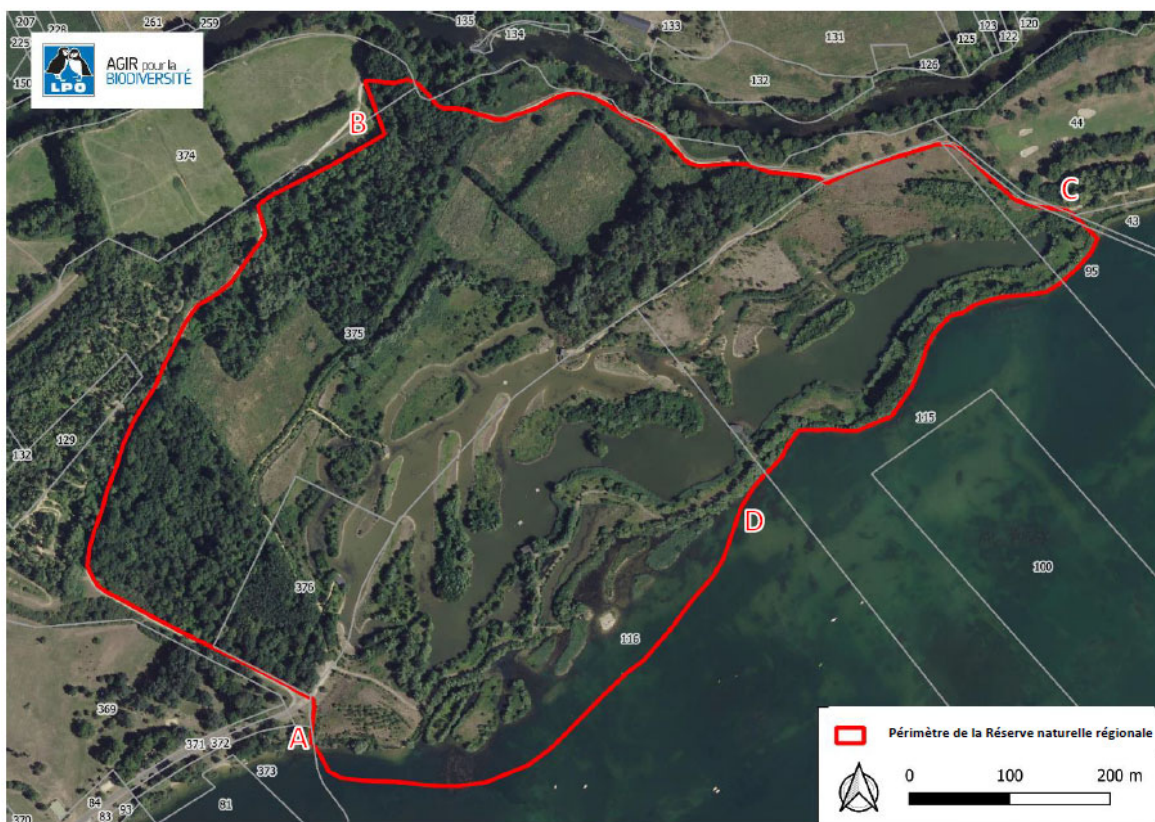


Figure 1 - localisation cartographique des limites de la Réserve naturelle régionale de Saint-Cyr (86)

Le premier enjeu de la réserve est de **garantir l'accueil pour les oiseaux en migration, pour l'hivernage et la reproduction**. Pour cela, il est nécessaire de garantir la conservation de la diversité des habitats sur le site.

Le classement de Saint-Cyr en Réserve Naturelle Régionale va permettre :

- de **préserver un site d'importance régionale pour les oiseaux migrateurs** ;
- de mettre en place une réglementation pour garantir la préservation du site en **limitant les menaces** (règlement complet disponible sur demande au Service Presse) ;
- d'allouer **des moyens dédiés** à la préservation du patrimoine naturel, à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ;

- de **porter comme exemple le processus de renaturation** après exploitation dont a fait l'objet Saint-Cyr ;
- **d'augmenter le nombre de RNR en Nouvelle-Aquitaine** de 9 à 10 pour se rapprocher de l'objectif Néo Terra de 25 RNR en 2030 ;
- **d'augmenter la surface d'espaces naturels couverts** par une protection forte (0,9% aujourd'hui en Nouvelle-Aquitaine) pour se rapprocher de l'objectif national de 10% ;
- de **préserver un réservoir de biodiversité en bon état** de conservation et fonctionnel pour les espèces.



Mouettes rieuses et sterne pierregarin © Johan Tillet – LPO

Fiche 5 – Infrastructures

Le port de Bayonne prépare sa mue sur les secteurs Saint-Bernard (Bayonne et Boucau)

L'info :

Le **Schéma Directeur d'Aménagement du port de Bayonne (SDA)**, adopté par l'ex-Région Aquitaine le 23 juin 2014, **constitue le document stratégique de référence pour le développement du port de Bayonne.**

Les études conduites récemment de manière partenariale, avec les communes et les acteurs du port, ont permis de **préciser ce schéma directeur sur les secteurs Saint-Bernard** des communes de Bayonne et de Boucau. Des crédits d'études ont été votés et affectés pour ce faire.

Le Comité Stratégique Territorial pour le Développement Economique du port de Bayonne et de l'Estuaire de l'Adour (CST) a ainsi **voté à l'unanimité**, le 11 décembre 2020, **les orientations d'aménagement** pour ces secteurs **et la poursuite des réflexions engagées** sur ce projet de développement économique portuaire.

Les crédits disponibles après l'étape de validation des orientations d'aménagement permettent de lancer une première phase d'études préalables. Les résultats de celles-ci permettront de préciser ultérieurement la répartition des rôles et les clés de financement des opérations.

L'enjeu :

Afin de répondre aux enjeux portuaires et d'**approfondir les opportunités d'aménagement identifiées** en 2020, la Région, propriétaire du port, souhaite **engager des études préalables d'opportunité et de faisabilité** sur ce SDA des secteurs Saint-Bernard.

Les études préalables auront pour but d'apprécier **l'opportunité et les conditions de faisabilité** technique, administrative et financière des opérations proposées ; et de permettre de **se prononcer sur l'opportunité de ces opérations** à partir de préprogrammes.

« *Le schéma d'aménagement des secteurs Saint-Bernard vise à **répondre aux enjeux portuaires dans une vision globale d'aménagement du territoire.** La Région a fait émerger un **projet fédérateur** parmi les collectivités partenaires du port et les différentes parties prenantes concernées par les propositions d'aménagement* » rappelle **Mathieu Bergé**, conseiller régional délégué aux ports.

*
* *

Contexte du projet d'aménagement

Après l'**adoption du SDA** par le Comité rassemblant la Région et les collectivités partenaires du port, **chaque collectivité a validé**, par délibération, le SDA, ses orientations et ses objectifs déclinés en plan d'actions.

Le travail partenarial s'est ensuite poursuivi en Comité avec la **mise en œuvre du plan d'actions** du SDA.

Plusieurs actions pluri-partenariales concernaient les secteurs Saint-Bernard et « extension Saint-Bernard » sur les communes respectivement de Bayonne et Boucau.

Répondre aux enjeux portuaires dans une nécessaire vision globale d'aménagement

Face à la nécessité de répondre aux **enjeux portuaires** présents sur ces secteurs, la Région, autorité portuaire et concédante, a alors fait le choix de **relancer un schéma global** en menant en 2020 une **étude pour préciser le SDA** de 2013 et **actualiser**, dans le cadre partenarial et de concertation du Comité, le **projet de développement portuaire** dans ce secteur dans le cadre d'une **vision globale d'aménagement du territoire**, prenant en compte les différents projets connus ou émergents.

Cette étude a ainsi proposé aux différents acteurs institutionnels territoriaux concernés, à l'issue d'un processus itératif de concertation technique et politique, **un Schéma d'Aménagement des secteurs Saint-Bernard**, comportant des **actions portuaires** et des **actions d'intégration ville-port**.

Le port de Bayonne est un « port dans la ville », localisé sur 4 communes (Bayonne, Boucau, Tarnos, Anglet), 2 EPCI (Communauté de communes du Seignanx, Communauté d'agglomération Pays Basque) et 2 Départements (Landes et Pyrénées-Atlantiques). Il ne peut développer ses activités, notamment industrielles, que moyennant l'acceptabilité sociale des populations riveraines, ce qui exige de travailler son intégration et ses franges de manière qualitative avec leur environnement urbain et/ou naturel. Par ailleurs, la pratique de l'estuaire doit être rendue possible aux habitants là où les activités portuaires le permettent. A ce titre, des aménagements sont envisagés, en complément des espaces publics de l'agglomération.

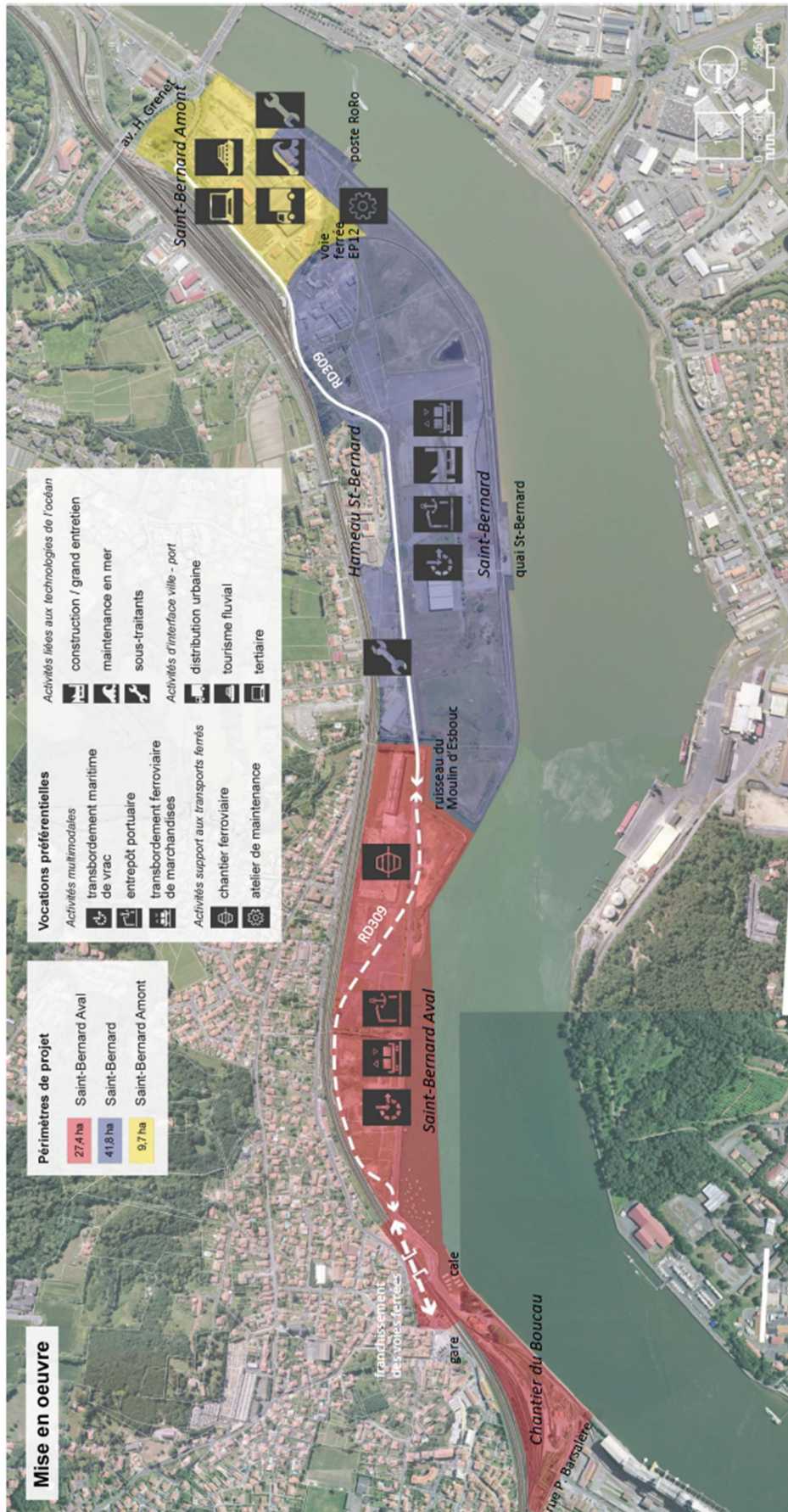
Ainsi, dans la continuité du SDA et après une déclinaison plus fine sur **les secteurs Saint-Bernard (qui deviennent Saint-Bernard Amont, Saint-Bernard et Saint-Bernard Aval)**, les membres du Comité ont **validé à l'unanimité** le 11 décembre 2020 :

- **des orientations de développement et d'aménagement** récapitulées sous la forme d'un plan de principe et d'une feuille de route (*cf. en pages suivantes*) ;

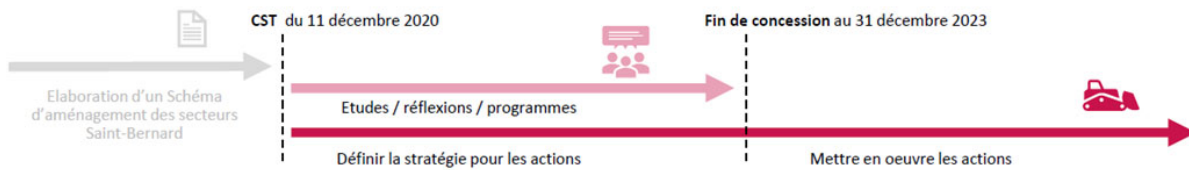
- **le principe de poursuivre les réflexions** engagées sur ce projet de développement et d'aménagement des secteurs Saint-Bernard, d'en approfondir l'opportunité et la faisabilité par secteur en vue d'établir un ou des programmes.

Sur ces fondements, les partenaires proposent d'**élaborer une d'OAP** (Orientation d'Aménagement et de Programmation) ayant vocation à être intégrée au projet de PLUi afin **d'inscrire ces principes d'aménagement des secteurs Saint-Bernard dans la durée** (*figure dans la délibération disponible sur demande*).

Page suivante : Plan de principe des orientations d'aménagement validées en décembre 2020



Feuille de route - démarche de mise en oeuvre validée par vote au CST du 11 décembre 2020



Mise en œuvre par la **Région Nouvelle-Aquitaine** des orientations suivantes jusqu'à la fin de la concession déc. 2023 :

Saint-Bernard Aval (extension St-Bernard)

- Inciter au **redéploiement d'activités économiques** sur les fonciers de Raffinerie du Midi et de TimacAgro ;
- Commencer les études préalables au **projet portuaire multimodal** sur l'emprise de Raffinerie du Midi.

Saint-Bernard

- **Poursuivre les activités de transbordement de vracs** et maintenir la mobilisation des fonciers par leur contrôle environnemental ;
- Autoriser l'implantation d'un atelier de maintenance ferroviaire (AOT) porté par l'OFP-so ;
- Réaliser éventuellement une cour de marchandises (voie du ballast ou lieu à déterminer suivant le projet de l'OFP-so).

Saint-Bernard Amont

- Poursuivre et finaliser l'**acquisition des fonciers** destinés en propriété à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Feuille de route pour la faisabilité du projet de développement suivant un travail partenarial :

1. **Initier et structurer les démarches opérationnelles de projet pour chaque secteur suivant la définition :**
 - D'une maîtrise d'ouvrage partenariale adaptée aux territoires et aux compétences des Collectivités,
 - D'un **programme** de développement et d'aménagement sur les secteurs proposés,
 - D'un outil d'aménagement permettant la mise en œuvre administrative, foncière et économique des projets.
2. Réaliser les **études de faisabilité** (techniques, juridiques, environnementales, financières etc.) ;
3. Mener la **concertation** avec les acteurs économiques du territoire et la population ;
4. Présenter l'ensemble de ces éléments au **CST** et les soumettre à l'avis collégial **avant la poursuite ou la réalisation opérationnelle de chacun des programmes.**

Poursuivre les réflexions par des études pour approfondir l'opportunité et la faisabilité

Pour **approfondir les opportunités identifiées en 2020 et passer à l'étape de mise en œuvre**, la Région Nouvelle-Aquitaine propriétaire du port de Bayonne, dont l'aménagement inclut les franges avec les villes voisines pour pérenniser son développement économique, souhaite engager des études préalables sur les secteurs Saint-Bernard.

Ces études préalables auront pour but :

- d'apprécier l'opportunité et les conditions de faisabilité technique, administrative et financière des opérations incluses dans le Schéma d'aménagement des secteurs Saint-Bernard ;
- de permettre aux futurs maîtres d'ouvrages, parmi lesquels figure la Région elle-même, de se prononcer sur l'opportunité de ces opérations, d'en **arrêter précisément la localisation et les contours**, d'en **définir les conditions de réalisation** notamment financières, qui seront traduites dans un ou des pré-programmes.

Dans le cadre de ces études pré-opérationnelles et en vue de leur réalisation, il conviendra de :

- signer des **conventions de partenariat et de financement** avec les collectivités et organismes parties prenantes des aménagements envisagés ou concernés ;
- solliciter toute subvention susceptible d'apporter une contribution financière aux études et de signer tout document y afférent, notamment les **conventions de cofinancement d'études.**

Des réunions techniques et politiques spécifiques à ces projets d'aménagement seront organisées et l'état d'avancement et les résultats des études préalables ci-avant mentionnées seront présentés en Comité.

Un projet Néo Terra compatible

Le port de Bayonne est un **outil en faveur du report modal** et un **levier de développement économique direct** (150 hectares de foncier à vocation portuaire) **et indirect** (maillon de la chaîne logistique des industries et entreprises de son hinterland).

Les **secteurs concernés présentent un potentiel considérable** de création d'emplois et de richesses, ainsi qu'un potentiel tout aussi considérable d'amélioration des écosystèmes naturels.

Le port apportera une attention renforcée pour conjuguer harmonieusement ses activités, son développement économique et son aménagement avec la préservation de l'environnement dans lequel il s'inscrit.

Ainsi, le port est à la fois **contributeur et intégrateur des ambitions de Néo Terra**, la feuille de route du Conseil régional en faveur de la transition écologique et énergétique. Le projet d'aménagement des secteurs Saint-Bernard contribue et poursuit cette logique d'intégration.



Lundi 13 juin : présentation du port de Bayonne aux élus régionaux membres de la commission transports - infrastructures © Région Nouvelle-Aquitaine

Fiche 6 – Formation professionnelle

Label régional « Campus Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » : mise à jour du cahier des charges et 4 nouveaux campus labellisés !

L'info :

Il est proposé de mettre à jour le cahier des charges du label « Campus Talents et Territoires Nouvelle-Aquitaine » afin de renforcer les ambitions attendues en termes d'attractivité des métiers, préciser les modalités d'accompagnement et de contractualisation du label, moduler sa durée d'attribution et intégrer des documents annexes nécessaires à sa bonne mise en œuvre. Par ailleurs, cette labellisation est attribuée à 4 nouveaux campus :

- le campus cuir, textiles, mode et luxe pour une durée de 3 ans ;
- le projet de campus sport et animation pour 1 an (phase d'amorçage) ;
- le projet d'école régionale de la restauration collective pour 1 an (phase d'amorçage) ;
- le projet de campus viticole pour 1 an (phase d'amorçage).

L'enjeu :

« Démarche régionale unique en France, ce label a été créé afin de soutenir et promouvoir les campus initiés par des filières et des acteurs économiques répondant à des enjeux structurels d'orientation, de compétences et d'emploi que la Région juge essentiels pour le développement des territoires concernés, dans le respect de la feuille de route Néo Terra » précise Jean-Louis Nembrini, vice-président en charge de l'orientation, de l'éducation et de la jeunesse. La présente délibération permet de renforcer ces ambitions et de labelliser 4 nouveaux campus en Nouvelle-Aquitaine.

*
* * *

Quel cahier des charges pour le label « Campus Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » ?

Le label « Campus Talents et territoires Nouvelle-Aquitaine » a été créé lors de la **Séance plénière du 16 décembre 2019** afin de soutenir et promouvoir les campus, existants ou émergents.

Chaque campus labellisé doit poursuivre **quatre finalités principales** :

- **Répondre aux enjeux de développement économique des filières stratégiques régionales** et aux besoins des territoires en matière de compétences et de qualification, dans une démarche d'anticipation et de prospective ;
- **Contribuer au chef de filat régional en organisant les coopérations** entre acteurs de la formation, de l'orientation et de l'emploi ;
- **Satisfaire aux enjeux de promotion sociale**, de lutte contre les discriminations et de transition énergétique et écologique ;
- **Assurer l'avenir des établissements de formation** situés dans les territoires fragiles.



Afin de favoriser la mise en œuvre de ces quatre objectifs majeurs, le label « **Campus Talents et territoires Nouvelle-Aquitaine** » a mis en place **plusieurs leviers et outils d'accompagnement** en 2020 et 2021 :

- un pilotage assuré à travers les **instances de gouvernance du label** (comité de pilotage, comité technique associant l'ensemble des directions et pôles concernés, équipe de coordination inter-pôles).
- **un modèle de contrat d'objectifs et de moyens (COM)** définissant un plan d'actions pluriannuel pour chaque campus et récapitulant les engagements, financiers et humains, et priorités de la Région, apportant des réponses à des besoins économiques avérés sur un territoire, autour de consortiums d'acteurs opérationnels, créatifs et durables.
- **un réseau transversal de chargé(e) de développement du label**, assurant le rôle de porte d'entrée des porteurs des campus au sein des services de la Région et coordonnant l'accompagnement de la collectivité traduit dans le contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel.

La présente délibération **met à jour le cahier des charges** du label, afin de tenir compte des évolutions introduites depuis la création de ce dernier et de :

- renforcer les ambitions attendues en termes **d'attractivité des métiers** ;
- préciser les **modalités d'accompagnement et de contractualisation** entre Région et porteurs de campus labellisés ;
- moduler la **durée d'attribution du label entre 1 et 3 ans** pour tenir compte de la variété et du niveau de maturité des campus ;
- intégrer des **documents annexes** nécessaires à la bonne mise en œuvre du label (méthodologie d'élaboration du contrat d'objectifs et de moyens, dossier de présentation pour prétendre au label et modèle de statuts d'association de gouvernance).

*
* *

Qui sont les 4 nouveaux campus labellisés ?

Lors des Séances plénières d'octobre et décembre 2019 le **label a été attribué** pour une durée de **3 ans renouvelables à 7 campus**, sur **7 secteurs d'activités prioritaires**, pour le territoire régional :

- **L'Aérocampus Aquitaine** : maintenance aéronautique.
- **Le campus maintenance en environnement sensible** : nucléaire, chimie, santé, pharmacie.
- **Le campus régional du patrimoine bâti** : construction, bâtiment, patrimoine.
- **Le Ferrocampus** : transports, ferroviaire.
- **Le campus silver économie** : santé.
- **Le campus développement durable en zone littorale** : industries marines, gestion des zones littorales, énergie.
- **Le campus numérique éducatif pour la formation professionnelle** : technologies de l'éducation (EdTech).

Par la présente délibération, il est proposé d'intégrer **4 nouveaux campus au label** :

- **Le campus cuir, textiles, mode et luxe** : label attribué pour 3 ans.
- **Le projet de campus sport et animation** : label attribué pour 1 an (phase d'amorçage) ;
- **Le projet d'école régionale de la restauration collective**, sur le site de l'ancien lycée agricole de Grand Pont situé à Chasseneuil-du-Poitou (86) : label attribué pour 1 an (phase d'amorçage) ;
- **Le projet de campus viticole** : label attribué pour 1 an (phase d'amorçage).

Campus cuir, textiles, mode et luxe

Bénéficiant depuis 2018 du label « campus des métiers et qualifications » (CMQ) attribué par le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le campus « cuir, textiles, mode et luxe » rayonne de Limoges à Saint-Jean-de-Luz en passant par Angoulême ou Rochefort.

Il rassemble ainsi, autour du lycée professionnel support « Porte d'Aquitaine » à Thiviers (24), du cluster Réso'Cuir et du pôle d'excellence Cuir et Luxe, plusieurs lycées professionnels, CFA et établissements d'enseignement supérieur, partenaires de la recherche et du monde économique du territoire régional afin de valoriser et maintenir les savoir-faire, les compétences spécifiques et l'innovation dans ces secteurs.

Les actions prévues par le campus cuir, textiles, mode et luxe rejoignent les objectifs fixés dans la feuille de route régionale pour la filière cuir, luxe, textile et métiers d'art pour la période 2020-23 et répondent à plusieurs enjeux :

- **Attractivité des métiers** : mise en lumière des métiers de la maroquinerie aux Olympiades régionales Nouvelle-Aquitaine (octobre 2022), participation à des salons et ateliers avec des professionnels de la filière (Portes du Cuir), mise en place de visites d'entreprises, interventions en établissements et immersions d'enseignants ;
- **Internationalisation** : stage d'observation maroquinerie à Florence, séminaire sur les métiers d'art à Prague ;
- **Culture** : projet avec l'Opéra de Bordeaux pour la production de costumes, accessoires et décors d'un spectacle ;
- **Offre pédagogique** : projet de concours pour le renouvellement des tenues des agents techniques de la Région à destination des Bac Pro et BTS « métiers de la mode et du vêtement », création d'une cordée de la réussite « cuir et mode ».

Il est proposé de lui **attribuer le label pour une durée de 3 ans.**



© Région Nouvelle-Aquitaine / Franck Prével

Campus sport et animation

Porté conjointement par les deux CREPS néo-aquitains (Bordeaux et Poitiers), le projet de campus des métiers du sport et de l'animation, dont il n'existe pas d'équivalent dans d'autres régions, vise à accompagner le développement et la professionnalisation de cette filière, dans un contexte porteur au niveau national et régional : organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, création d'une maison de la performance Nouvelle-Aquitaine implantée au sein des CREPS de Bordeaux et Poitiers, partenariat fort avec le Québec.

Deux actions principales sont envisagées pour accompagner l'amorçage de ce projet de campus :

- **Favoriser une « orientation éclairée » vers les métiers du sport et de l'animation :** mise en place d'un salon virtuel permanent, passerelles entre filières du sport et de l'animation, développement de l'apprentissage ;
- **Vivre l'expérience sport et animation à l'échelle européenne et francophone :** partenariat avec le Québec, développement du basket 3x3, analyse comparative politiques publique.



Il est proposé de lui **attribuer le label pour une durée d'1 an (phase d'amorçage)**.

*CREPS de Bordeaux (Talence – 33)
© Région Nouvelle-Aquitaine / Paul Robin*

Ecole régionale de la restauration collective

Avec 50 millions de repas conçus par an, fabriqués et servis sur son territoire, dont 25 millions dans les seules restaurations de ses 296 lycées, la Région Nouvelle-Aquitaine, première région agricole de France, dispose d'un formidable levier de transformation des habitudes alimentaires de ses habitants.

Préparer en grand volume de la grande cuisine avec des produits locaux est une problématique exigeante qui doit être réinvestie par la recherche et la formation de haut niveau. Le choix des modes d'approvisionnement (circuits courts), la conception des menus et recettes (qualité des produits et process) et l'accompagnement des consommateurs (service, système d'information) constituent des **enjeux centraux en matière de santé publique, de production agricole et d'emplois régionaux.**

Dans ce contexte, il est proposé de **réhabiliter et doter en équipements pédagogiques et éducatifs le site de l'ancien lycée agricole de Grand Pont situé à Chasseneuil-du-Poitou (86) sur 7 500 m² de bâti et 45 000 m² de terrain pour en faire le siège d'une Ecole régionale de la restauration collective.** **Le bâtiment accueillera des apprenants qui viendront suivre des formations vers l'excellence grâce à des plateaux techniques adaptés et innovants.** Les programmes pédagogiques et les équipements qui y seront proposés viendront ainsi **compléter l'offre de formation déjà existante sur le territoire régional**, notamment au sein des organismes consulaires et du Campus des Métiers et des Qualifications « production culinaire terre-mer et gastronomie », riche d'un réseau de 14 lycées des secteurs d'activités de l'hôtellerie-restauration, de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire.

Il est proposé de lui **attribuer le label pour une durée d'1 an (phase d'amorçage)**.



*Chef cuisinier au lycée Jean-François Cail à Chef-Boutonne (79)
© Région Nouvelle-Aquitaine / Françoise Roch*

Campus vitivinicole

L'Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) Bordeaux Gironde constitue le premier établissement public national de formation agricole, viticole, horticole et paysage, autour du lycée agro-viticole de Bordeaux-Blanquefort, du lycée horticole Camille Godard de Blanquefort, du lycée agro-viticole de Libourne-Montagne, de l'École de Viticulture et d'Œnologie de La Tour Blanche, du Centre Départemental de Formation d'Apprentis Agricole et du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles de la Gironde.



Lycée agro-viticole de Blanquefort (33) © Région Nouvelle-Aquitaine / Paul Robin

Il souhaite **mettre en place un campus centré sur 3 principaux bassins viticoles (Bergerac-Duras, Bordeaux et Cognac) et réunissant des établissements d'enseignement et organismes de formation** (Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole, Maison Familiale Rurale, Bordeaux Sciences Agro, l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin, l'Institut Eduter), **des laboratoires de recherche** (Institut national de la recherche agronomique, Vinopôle Bordeaux-Aquitaine, Chambre régionale d'agriculture, Cluster Inno'Vin) **et partenaires économiques et associatifs** (Opérateurs de compétences, Bureau National Interprofessionnel du Cognac, Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux, Interprofession des Vins de Bergerac et Duras...) autour de plusieurs axes d'action :

- **Accompagnement de publics cibles** : scolaires, saisonniers, reconversions.
- **Développement de formations initiales et continues** : acquisition de compétences techniques et transversales (soft skills, coaching, autonomie), projets individuels, formations complémentaires.
- **Découverte des métiers** : sites totems, évènements inspirants (portes ouvertes des appellations, Bordeaux Wine Week), mobilisation d'ambassadeurs métiers.
- **Financement national** : candidature à l'AMI « compétences et métiers d'avenir » du PIA4, dans le cadre de la stratégie d'accélération « Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique ».

Il est proposé de lui **attribuer le label pour une durée d'1 an (phase d'amorçage)**.

*
* * *

La labellisation de ces campus constitue la reconnaissance par la Région de ce que chacun de ces projets poursuit des **objectifs opérationnels pertinents et cohérents**, à l'interface d'enjeux liés au développement économique et social des territoires :

- **Permettre la mise en relation d'une offre et d'un besoin de compétences** et répondre de manière innovante aux tensions du marché du travail, en favorisant le développement du capital humain régional, l'évolution de l'offre de formation et la construction de parcours de formation certifiants, individualisés et multimodaux, comportant de l'alternance et offrant des débouchés avérés ;
- **Offrir un haut niveau de service** à chaque partie prenante du Campus (accompagnement et suivi personnalisé, professionnalisation des parcours, formations expérimentales, mobilité, plateau technique dédié à l'innovation et à la promotion des métiers, accompagnement et tutorat en entreprise...) ;
- **Donner aux filières économiques, entreprises et territoires associés aux campus une visibilité forte**, dans une logique d'information à l'orientation et aux parcours de formation, d'attractivité et de promotion des métiers d'avenir et des compétences de demain, autour de « lieux totems » et d'évènements inspirants.
- **Promouvoir et développer l'innovation**, tant au niveau des métiers que des compétences, afin d'en favoriser le transfert à l'ensemble des acteurs et de répondre aux enjeux des grandes transitions environnementales, énergétiques, numériques et technologiques.

Lutte contre la précarisation des jeunes : la Région veut contribuer à la structuration du réseau d'aide alimentaire

L'info :

Le volet « aide alimentaire » adopté lors de la séance plénière du 18 décembre 2020, a permis de répondre à un besoin d'urgence sur la précarité alimentaire des jeunes de 15 à 30 ans. Cette mesure exceptionnelle a rendu possible la distribution de plus de 145 000 paniers composés d'une aide alimentaire et de produits d'hygiène, soit 1 200 tonnes de denrées distribuées. Depuis le démarrage effectif du dispositif, des partenariats entre les associations recevant du public jeune et le réseau des Banques Alimentaires se sont mis en place selon une organisation innovante, propre à chaque département. En réponse aux besoins des jeunes aggravés par la situation sanitaire dont les effets se poursuivent, l'année 2022 est consacrée à un accompagnement de ce réseau des acteurs jeunesse afin de construire un dispositif de solidarité alimentaire pérenne. Ainsi, la Région se mobilise pour accompagner la structuration territoriale du réseau autour d'une aide à l'ingénierie et d'une aide à l'investissement.

L'enjeu :

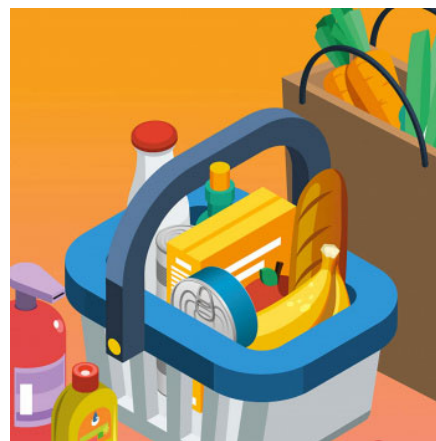
« Ces nouvelles mesures de soutien aux structures jeunesse souhaitant développer un projet d'accès à l'aide alimentaire pour les jeunes permettront sur le long terme de lutter contre la précarité alimentaire des jeunes sur le territoire néo-aquitain », analyse Nathalie Lanzi, conseillère régionale déléguée à la jeunesse et à la mobilité des jeunes.

*
* *

Equiper les structures de jeunesse souhaitant développer un projet d'accès à l'aide alimentaire...

Ce dispositif a pour objectif d'équiper les structures jeunesse de Nouvelle-Aquitaine qui souhaitent proposer une action « aide alimentaire » pour les jeunes en situation de précarité, en matériel permettant d'entreposer, de stocker, de conserver, de transformer et de transporter des denrées alimentaires.

Sont éligibles entre autres les équipements suivants répondant à la feuille de route Néo Terra notamment en terme de motorisation alternative : fourgonnette en milieu rural, réfrigérateur, vitrine réfrigérée, glacière électrique, caisson isotherme, congélateur, sacs isothermes, étagères, armoires et matériel de transformation (stérilisateur, matériel de cuisson, autoclave...).



Par souci d'équité, la Région favorisera une couverture territoriale sur l'ensemble des départements. L'enveloppe allouée s'élève à 200 000 euros. Le montant maximal de l'aide sera de 20 000 euros par département.

... et soutenir leur ingénierie

Il s'agit aussi d'apporter **une aide à l'ingénierie aux structures jeunesse** de Nouvelle-Aquitaine souhaitant développer un projet d'accès à l'aide alimentaire pour les jeunes du territoire.

Cette aide est mobilisable notamment pour obtenir des agréments auprès de la Banque Alimentaire, développer de nouvelles pratiques et identifier les procédures réglementaires nécessaires à cette activité.

L'enveloppe allouée s'élève à 94 500 euros. Le montant maximal de l'aide sera de 8 000 euros par département.



Opération de distribution de paniers alimentaires sur le campus universitaire à Pessac © DR

Ces aides ont été construites en concertation avec l'ensemble du réseau mobilisé dans le cadre du dispositif Rebond « Aide alimentaire pour les jeunes en situation de précarité ».

Les dossiers de demande pourront être déposés du 21 juin 2022 au 15 décembre 2022.

Les dossiers seront présentés en commission permanente selon le calendrier des assemblées de septembre 2022 à mars 2023.

Fiche 8 – Formation

De nouvelles dispositions pour faciliter la reconversion professionnelle des actifs et accompagner les demandeurs d'emploi dans leur formation

L'info :

Suite à la crise sanitaire, jamais les envies de changer de métier n'auront été aussi fortes. Selon un sondage, **plus d'un actif sur deux comptait se former en 2021 avec, en tête des raisons qui motivaient ce choix, la volonté de se réorienter ou de se reconvertir (33%)**, devant le fait de retrouver un emploi (24 %). En parallèle, on observe de fortes tensions sur le recrutement des entreprises.

La Région Nouvelle-Aquitaine se mobilise pour répondre à ces enjeux notamment dans le cadre du **Plan régional de réduction des tensions de recrutement** adopté par l'Assemblée plénière le 7 février 2022. Pour faciliter le parcours des personnes en reconversion, **la Région modifie le règlement d'intervention relatif aux Aides Individuelles à la formation et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**.

Ainsi, la **durée de prise en charge** des formations est allongée, le **plafond de l'aide** par bénéficiaire est relevé afin de mieux couvrir les coûts de formation, les **paiements auprès des organismes accompagnateurs** de Validation des acquis de l'expérience sont fluidifiés et le **montant de l'aide** aux parcours actuellement financés est adapté.

L'enjeu :

« *Il s'agit ici d'agir non pas sur l'offre de formation mais sur la demande de formation des actifs en favorisant leur orientation vers les secteurs d'activités en tension* », précise **Karine Desroses**, vice-présidente du Conseil régional en charge de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Emploi. « *En plus des ajustements du règlement d'intervention, la Région va déployer un dispositif d'abondement du Compte personnel de formation (CPF) des demandeurs d'emploi en ciblant des formations supérieures et visant l'exercice de métiers en tension.* »

*
* *

Les modifications du règlement d'intervention en détail

Pour mieux répondre aux attentes des actifs en reconversion professionnelle, la Région adapte le règlement d'intervention pour les Aides individuelles à la formation et pour les aides à la Validation des acquis de l'expérience.

Pour les Aides individuelles à la formation, il est proposé :

- D'allonger la prise en charge sur une durée de 24 mois de formation, plus adaptée à des parcours de reconversion
- De relever le plafond de l'aide à hauteur de 5 000 euros par an, par bénéficiaire, afin de mieux couvrir les coûts de formation, notamment pour des bénéficiaires qui ne peuvent utiliser leur CPF.

Pour les aides à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), il est proposé :

- pour fluidifier les paiements auprès des organismes accompagnateurs, de mettre en place un dossier de demande pour chaque phase d'accompagnement du candidat

- pour adapter le montant de l'aide aux types de parcours actuellement financés, de passer le plafond total de l'aide individuelle de 2 000 euros à 2 400 euros dont 1 800 euros maximum pour couvrir les frais liés à l'accompagnement jusqu'au jury et 600 euros maximum pour couvrir ceux de la phase d'accompagnement post-jury,
- pour sécuriser le budget régional, d'octroyer une seule aide par année et par bénéficiaire pour un parcours complet.



© Françoise Roch / Région Nouvelle-Aquitaine

2 millions d'euros pour abonder le Compte personnel de formation (CPF)

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) est chargée de la gestion du Compte Personnel de Formation (CPF) sur le plan financier et technique depuis le 1^{er} janvier 2020. Le CPF permet à ses titulaires d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de la vie professionnelle. Ces crédits sont mobilisés en priorité pour payer la formation choisie. S'ils ne permettent pas de couvrir l'intégralité du coût de la formation, le reste à charge peut être financé par des cofinancements publics et/ou privés, et en dernier ressort par les fonds personnels du bénéficiaire.

La Région a fait le choix d'abonder le Compte Personnel de Formation (CPF) des demandeurs d'emploi en ciblant des formations supérieures et visant l'exercice de métiers en tension. En effet, ces formations, souvent longues, sont les plus coûteuses. Le reste à charge pour les demandeurs d'emploi demeure, après mobilisation de leur CPF, souvent très important.

Les métiers en tension identifiés sur le territoire néo-aquitain sont issus d'une liste établie par le CREFOP Nouvelle-Aquitaine : **une liste de 7 372 formations a été retenue afin de répondre aux métiers les plus en tension.** A titres d'exemples : le BTS travaux publics, la Licence pro logistique spécialité management des services de transport de voyageurs, le BTS constructions métalliques.

Ce nouveau dispositif sera concrétisé par la délégation d'une enveloppe financière régie par une convention entre la Caisse des dépôts et consignations et la Région Nouvelle-Aquitaine. **La convention prévoit la délégation de 2 millions d'euros sur 2 ans.**

Pacte territorial d'insertion des Deux-Sèvres : un dispositif partenarial au service des personnes les plus éloignées de l'emploi

L'info :

La Région Nouvelle-Aquitaine porte une attention particulière à l'accès à la formation et à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle, et notamment des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Elle participe depuis plusieurs années à la mise en œuvre des Pactes Territoriaux d'Insertion (PTI) portés par les Départements. Celui des Deux-Sèvres étant arrivé à son terme fin 2021, un nouveau PTI a été adopté par le Conseil départemental des Deux-Sèvres le 11 avril 2022. Il est aujourd'hui signé par le Conseil régional.

Après une évaluation en 2021 du premier PTI, quatre axes majeurs ont été définis pour ce nouveau contrat qui couvrira la période 2022-2027 :

- renforcer l'accompagnement et garantir les parcours « sans couture » vers l'emploi et la qualification ;
- optimiser les ressources mobilisables sur les territoires ;
- développer les appuis auprès des personnes afin de surmonter les obstacles à l'insertion ;
- favoriser l'accès à l'emploi.

L'enjeu :

« Si les Départements ont été désignés comme « chef de file » dans la définition, la mise en œuvre et la coordination des politiques d'insertion, les Régions n'en restent pas moins des partenaires essentiels pour leur mise en place, notamment au titre de la formation professionnelle et de l'emploi », précise **Karine Desroses**, vice-présidente du Conseil régional en charge de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Emploi. « Ce Pacte Territorial d'Insertion des Deux-Sèvres permet la mobilisation et la coopération de l'ensemble des partenaires. Il doit conduire à un renforcement de la qualité du service public rendu aux jeunes et aux adultes pour qu'ils accèdent à une insertion professionnelle durable. C'est tout l'enjeu de la stratégie régionale de formation professionnelle et des plans régionaux de mobilisation pour l'accès à la formation et de réduction des tensions de recrutement qui ont été adoptés récemment. »

*
* *

Qu'est qu'un Pacte territorial d'insertion (PTI) ?

Le Pacte territorial d'insertion (PTI) est un document socle de la politique d'insertion défini par le Conseil départemental et ses partenaires. Il permet, dans le respect des compétences de chacun, le développement d'une véritable complémentarité des outils de formation et d'insertion professionnelle, de partager des principes de coopération et de prioriser les actions.

L'enjeu du PTI est de mobiliser l'ensemble des partenaires et d'organiser la convergence de leurs actions. C'est dans ce cadre que la Région est signataire du PTI qui aux publics concernés de bénéficier, à travers cette démarche, d'un renforcement de leur accès aux dispositifs de la politique régionale formation-emploi.

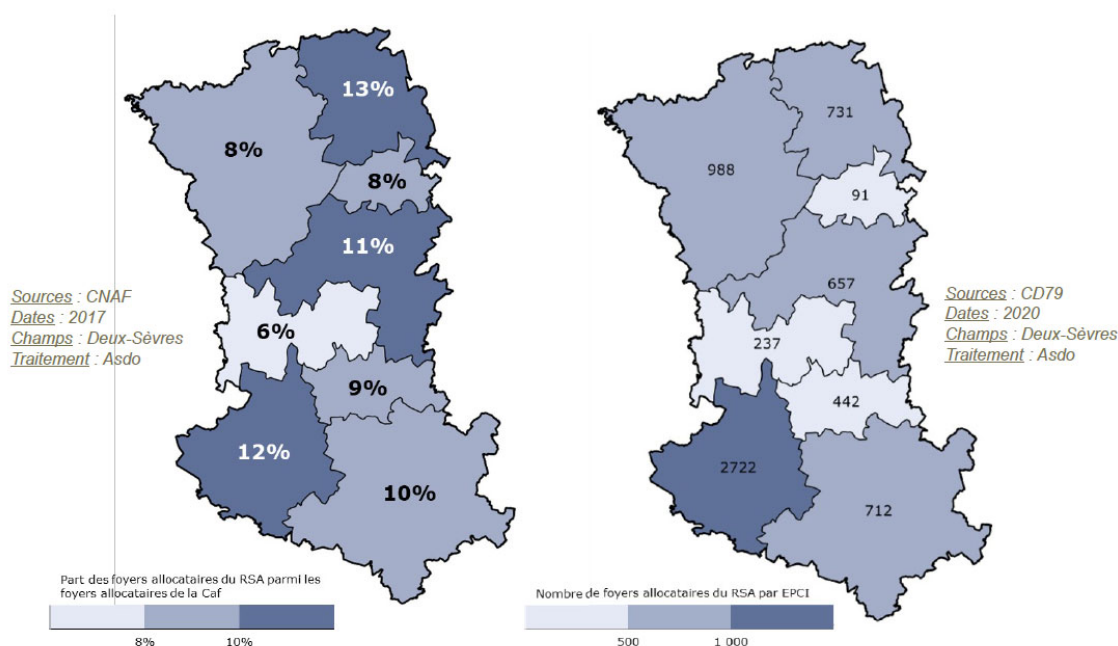
Le PTI doit être évolutif et adaptable, en fonction de la situation socioéconomique et des besoins des populations. Pour cela, il sera complété tous les ans d'une feuille de route précisant ses objectifs opérationnels, tout en prenant en compte les besoins spécifiques des territoires.

Les nouveaux enjeux de l'insertion en Deux-Sèvres

Le visage socio-économique du département a fortement évolué ces dernières années. Après la crise sanitaire et une montée significative du chômage et du nombre d'allocataires du RSA, la situation s'est rapidement améliorée. Sur une longue période, le département des Deux-Sèvres fait partie des territoires dynamiques. Son taux de chômage est relativement faible (5,5% contre 7,8% au niveau national).

Cependant, les jeunes semblent plus en proie aux difficultés : près d'un jeune sur 4 n'est pas inséré et 16% des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans (contre 13% en France).

Cartographie des allocataires du RSA dans les Deux-Sèvres



Cette configuration dessine un enjeu particulier pour l'accompagnement des publics. Dans une situation de quasi-plein emploi sur certains territoires, les publics qui peinent à s'insérer sont ceux qui sont le plus fragiles.

Cette nouvelle équation pour l'insertion pose de nouveaux enjeux :

- **La poursuite de l'ouverture des politiques d'insertion à l'ensemble des publics fragiles, notamment aux plus jeunes ;**
- **La prise en compte des problématiques sociales des publics ;**
- **La construction de parcours d'insertion adaptés et progressifs.**
- **L'accompagnement des entreprises afin d'améliorer leur « employabilité » ;**
- **La lisibilité et l'accessibilité des offres existantes ;**
- Une forte coopération inter-institutionnelle et davantage de transversalité au sein du département.

Les quatre grands axes du PTI déclinés en actions

Le PTI 2022-2027 des Deux-Sèvres affiche quatre grands axes stratégiques dont voici le détail :

- 1. Renforcer l'accompagnement et garantir les « parcours sans couture » vers l'emploi et la qualification**
 - Optimiser les entrées dans les parcours
 - Travailler les « premières marches » vers l'emploi et la qualification
 - Clarifier la notion de référent unique et faciliter l'échange d'information entre référents et institutions
 - Renforcer la place des usagers dans la construction et la mise en œuvre de leur parcours
 - Faciliter les réorientations
 - Diversifier les formes d'accès à l'emploi et à l'activité

- 2. Optimiser les ressources mobilisables sur les territoires**
 - Faciliter l'accès à la formation des publics peu qualifiés
 - Adapter l'offre d'accompagnement en articulant davantage les dispositifs existants
 - Renforcer les parcours IAE et sécuriser les parcours pour faciliter et pérenniser l'accès à l'emploi « classique »
 - Poursuivre le développement des clauses sociales dans le cadre des marchés publics
 - Faciliter l'accès aux offres existantes via un portail insertion

- 3. Développer les appuis auprès des personnes afin de surmonter les obstacles à l'insertion**
 - Développer les appuis dans le domaine de la santé
 - Faciliter l'acquisition des usages du numérique
 - Développer les modalités et possibilités de gardes d'enfants
 - Conforter les actions relatives à la mobilité des publics
 - Faire le lien entre les politiques d'insertion et les politiques relatives au logement
 - Diversifier les supports de mobilisation des publics

- 4. Favoriser l'accès à l'emploi**
 - Accompagner les personnes vers et dans l'emploi
 - Travailler avec les entreprises dans une perspective d'inclusion des publics
 - Dans les filières en tension, mettre en place une ingénierie pour rendre les métiers plus attractifs
 - Développer les liens avec le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Équipements culturels : investir pour répondre aux enjeux du territoire néo-aquitain

L'info :

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine souhaite se doter d'un règlement d'intervention en faveur des équipements culturels, pour répondre à des enjeux culturels et économiques du territoire et contribuer à favoriser l'accès de tous à la culture.

L'enjeu :

« Ce programme a pour objectif de **contribuer à un aménagement culturel équilibré du territoire régional en corrigeant les inégalités territoriales en matière d'équipements culturels** ; de renforcer la qualité des équipements culturels, de les remettre à niveau notamment au regard des enjeux de la création contemporaine, des nouvelles technologies et des enjeux environnementaux ; et de soutenir les projets d'équipements culturels qui intègrent les droits culturels » **résume Charline Claveau**, vice-présidente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge de de la Culture, des Langues et cultures régionales, du Patrimoine et de la Francophonie.



L'investissement culturel : un rôle majeur dans la sortie de la crise sanitaire

Le programme d'investissement culturel répond à des enjeux culturels et économiques. Il est un secteur essentiel au dynamisme et à la revitalisation de la région, et à son attractivité. **La culture est le marqueur de l'identité, et va jouer un rôle majeur lors de la sortie de la crise sanitaire pour renforcer la cohésion, créer du lien social entre les citoyens**, grâce à un réseau de lieux nécessaires à l'expression culturelle.

Dans le souhait de poursuivre les démarches de concertation et de coopération, la Région souhaite créer un "comité consultatif" composé - en complément des différents services du Conseil régional, à savoir la Culture, le Patrimoine, et l'Economie sociale et solidaire - la Datar, des agences régionales Alca, Oara, A, de l'Apmac, des réseaux RIM, Astre, Cina, Musa, 535) et de la Drac, afin qu'ils puissent formuler un avis sur les projets éligibles.

Quels bénéficiaires ?

Les structures professionnelles reconnues et/ou déjà soutenues par la Région pour leur projet artistique et culturel et qui ont leur siège en Nouvelle-Aquitaine, ou disposant d'un établissement secondaire. Elles peuvent être des personnes morales de droit public (collectivité, établissement public) ou de droit privé (association, entreprise) d'au moins un an d'existence.

Les équipements subventionnables

Construction et rénovation d'équipements culturels structurants répondant à des exigences professionnelles, ayant fait l'objet d'études pré-opérationnelles de faisabilité ⁽¹⁾ :

- lieux de spectacle vivant ;
- médiathèques ;

- salles de cinémas indépendants de proximité (classées “Art et essai” par le CNC ou prioritairement situées en zone rurale ou dans une unité urbaine de moins de 30 000 habitants) ;
- musées de France et centres d’interprétation de l’architecture et du patrimoine ;
- établissements d’enseignement supérieur artistique ;
- centres d’art et lieux dédiés à la diffusion de l’art contemporain ;
- lieux de création et de production : les projets de lieux “hybrides” multi-thématiques pourront être étudiés dans le cadre de la ligne dédiée “Friches culturelles” du CPER 2021-27, ou au titre des “Lieux de création et de production” ;
- acquisition/équipement en matériel.

(1) - Des études de faisabilité pourront bénéficier d’un accompagnement financier uniquement pour les projets de construction ou rénovation des équipements éligibles, si elles n’ont pas encore été réalisées.



©Région Nouvelle-Aquitaine

Les critères d’éligibilité

Pour les lieux :

- la viabilité du modèle économique tant en investissement qu’en fonctionnement ;
- la gestion par une équipe professionnelle ;
- pour les constructions et rénovations, une étude préalable concluant à la faisabilité du projet (en investissement et en fonctionnement) ;
- le besoin de l’équipement culturel au regard du bassin de vie ;
- si portage par une commune rurale ou de moins de 30 000 habitants, soutien financier de l’intercommunalité (excepté pour les musées) ;
- si portage privé, financement par au moins une collectivité autre que la Région, ou par l’État, ou par un établissement public ;
- intégration du développement durable dans le projet (conditions d’éco-responsabilité répondant à la feuille de route régionale de la transition écologique Néo terra) dans la conception du projet (intégration paysagère, énergie, eau, matériaux bio-sourcés, mobilité durable).

Pour le matériel :

- équipement en matériel pour structure culturelle professionnelle : soutenue par la Région pour son projet artistique et culturel ; éligible au Règlement d'intervention ;
- achat de matériel pour l'aménagement dans le cadre de la création, extension, réhabilitation du lieu ;
- équipement en matériel en lien direct avec le projet artistique de la structure ;
- la demande est formulée au moins cinq années après l'obtention d'une aide régionale de ce type.

Les priorités

Pour les lieux :

- projets inscrits dans un Contrat de territoire et/ou le CPER ;
- réponse aux enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale des organisations (RSO : impacts économiques, sociaux et environnementaux) ;
- mise en place d'une politique d'accès à la culture et de médiation culturelle pour tous les publics, et en particulier en direction des publics jeunes et des publics en situation de handicap ;
- programmation artistique et culturelle favorisant la transdisciplinarité et faisant place à la diversité des esthétiques, des modes de production et de diffusion, y compris numériques ;
- projet mettant en œuvre des mutualisations, coopérations, mises en réseau et/ou concertation citoyenne.

Pour le matériel :

- équipement ou rééquipement indissociable du projet culturel ;
- prise en compte de la capacité financière du porteur (privé ou public) ;
- engagement d'autres partenaires publics.

Les dépenses éligibles

- projets de travaux : honoraires de maîtrise d'œuvre, travaux de construction et de rénovation dont aménagement intérieur (scénographie, muséographie) ;
- frais de l'étude de faisabilité de l'opération concernée éligible.
- équipement en matériel en lien avec le projet artistique et culturel de la structure : équipements scéniques, muséographiques, matériel de son, lumière, audiovisuel, achat d'instruments sédentaires à vocation pédagogique pour les établissements d'enseignement supérieur artistique ;

Les dépenses non éligibles

- acquisitions foncières et frais afférents, diagnostics immobiliers techniques préalables à l'étude de faisabilité : dossier de diagnostic technique (DDT) contenant le diagnostic de performance énergétique (DPE), diagnostic "amiante" avant travaux, avant démolition (DAAT et DAAD), études de sols ;
- assurance "dommages ouvrage" ;
- travaux de démolition et de dépollution préalables ;
- travaux de voirie et réseaux divers (VRD) et autres aménagements extérieurs ;
- travaux d'entretien courant des équipements ;
- opérations de rénovation se limitant à la mise en œuvre des obligations du maître d'ouvrage, et notamment la mise aux normes d'accessibilité imposée par la loi du 11 février 2005 ;
- équipements d'informatique et de bureautique ;
- frais de réalisation de sites-internet ;

- ludothèques, établissements d'enseignement artistique non supérieur, archives, salles de conférence et de congrès, salles des associations, salles multi-services/ multi-activités, tiers-lieux ;
- achat de mobilier et de véhicules hors-lien direct avec le projet artistique ;
- achat de matériel pour les agences régionales (financement régional dans le cadre du soutien aux activités).

Taux d'intervention et montant de la participation régionale

- attribution au bénéficiaire de l'aide directe représentant un taux maximal de 20 % des dépenses éligibles (toutes tranches confondues) hors-taxes ou TTC quand non-récupération de la TVA, dans la limite du montant-plafond ;
- des crédits européens (Feder et Feader) sont potentiellement mobilisables en complément de l'aide régionale.

Des conventions pluri-annuelles d'objectifs pour développer les industries culturelles, créatives et numériques

L'info :

Dans le cadre du développement de sa politique culturelle, **le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine conclut des conventions pluri-annuelles d'objectifs avec les structures suivantes** : l'association **“L’Odysée”** pour la scène conventionnée d'intérêt national de Périgueux (Dordogne) ; la scène nationale **“Le Moulin du Roc”** à Niort (Deux-Sèvres) ; le **Théâtre-Auditorium** de Poitiers (Vienne) ; l'association **“Bellac sur scène”** pour la scène conventionnée d'intérêt national “Théâtre du Cloître” à Bellac (Haute-Vienne) ; l'établissement public de coopération culturelle **“Vienne Glane”** pour la scène conventionnée d'intérêt national “La Mégisserie” à Saint-Junien (Haute-Vienne) ; l'association **“Diff’art”** à Parthenay (Deux-Sèvres) ; l'association **“Pour l’Instant”** pour le Centre d'art contemporain photographique Villa Pérochon à Niort ; et l'association **“Les arts au mur”** pour l'Artothèque à Pessac (Gironde).

L'enjeu :

En partenariat avec l'État, les autres collectivités territoriales mobilisées, les autres partenaires, et en cohérence avec les cahiers des charges des structures labellisées ou conventionnées par le ministère de la Culture, **la Région concourt à la réalisation des objectifs de politique culturelle qu'elle s'est fixée, au travers de ses Règlements d'intervention dédiés**, et s'engage ainsi dans le cadre de conventions d'objectifs pluri-annuelles et pluri-partites.

« Le Conseil régional conduit une politique culturelle dynamique en faveur du spectacle vivant, qui s'inscrit dans un cadre général visant à développer les industries culturelles, créatives et numériques, contribuer à rendre l'offre artistique et culturelle accessible à tous, valoriser le patrimoine culturel régional, favoriser la diversité de la création artistique professionnelle, accompagner les politiques d'éducation et de médiation artistique et culturelle et structurer une politique publique concertée en faveur des langues régionales » **résume Charline Claveau**, vice-présidente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge de de la Culture, des Langues et cultures régionales, du Patrimoine et de la Francophonie.

*
* * *

Les objectifs partagés entre Région Nouvelle-Aquitaine et opérateurs structurants

L'accompagnement de la Région Nouvelle-Aquitaine aux opérateurs structurants du territoire s'appuie sur des objectifs partagés :

- **contribuer à la diffusion et au rayonnement des œuvres** dans leurs champs disciplinaires respectifs ;
- **rechercher la diversification des publics** par des actions de sensibilisation et de médiation auprès de tous les publics et notamment les jeunes lycéens ;
- **mettre en œuvre des coopérations** fortes et de partenariats dynamiques avec d'autres structures régionales et nationales ;
- accompagner une **présence territoriale équilibrée** ;

- **soutenir la création artistique** et la qualification de la rencontre entre les œuvres et les personnes ;
- **soutenir la liberté effective d'expression et de création** artistique des bénéficiaires et le développement de leur interaction avec d'autres partenaires culturels dans les territoires ;
- **élargir les possibilités pour les personnes vivant dans les territoires ruraux** d'accéder à des ressources artistiques diversifiées dans le cadre de parcours artistiques élaborés avec elles ;
- **œuvrer pour le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes**, notamment du point de vue du salariat.

Des actions ciblées qui vont de pair avec l'accompagnement régional

L'accompagnement de la Région Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur des actions spécifiques dans chacune des structures accompagnées. Voici quelques exemples.

- **L'Odyssée (Périgueux)**
 - soutien à la création des équipes artistiques, confirmées et émergentes, principalement régionales, par la mise en œuvre d'accueils en résidence et de co-production ;
 - travail avec les partenaires du territoire pour favoriser la circulation des œuvres, à l'échelle régionale, nationale et internationale, et spécifiquement ceux du réseau des Arts, du mime et du geste ;
 - développement d'une diffusion dans et hors-les murs permettant la rencontre des œuvres et des personnes ;
 - actions culturelles, menées en direction des personnes, susceptibles de nourrir le festival Mimos, détail ce qu'est ce festival -
- **Le Moulin du Roc (Niort)**
 - ouverture significative aux formes et esthétiques nouvelles, toutes disciplines confondues. L'articulation des saisons futures se construira donc de façon équilibrée autour de trois champs disciplinaires élargis : mouvement (danse, cirque, théâtre, image animée), les dramaturgies, et les musiques et voix ;
 - renforcement des liens entre la programmation de spectacle vivant et la programmation de cinéma ;
 - poursuite et le développement de l'itinérance à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Niort prioritairement dans les établissements scolaires afin de développer l'adresse au public jeune tout au long de la scolarité ;
 - poursuite et développement des activités de médiation culturelle et d'éducation artistique et culturelle dans tous les champs du spectacle vivant et du cinéma afin de développer les publics ;
 - prise en compte des enjeux liés à l'éco-responsabilité ;
 - prise en compte des enjeux liés à la parité femme homme en production et en diffusion ; rétablissement des fonds associatifs et de la marge artistique de la structure à l'horizon 2025.



Le TAP, à Poitiers. © D.R.

- **Le Théâtre Auditorium (Poitiers)**

- établissement culturel de référence articulé autour de la diffusion, de l'accueil en création, du soutien à la production dont le juste équilibre doit être recherché ;
- structure à dominante musicale avec la présence de trois orchestres en résidence (Orchestre des Champs-Élysées, Orchestre de chambre de Nouvelle-Aquitaine, Ars Nova) mais également le développement de partenariats en direction des musiques actuelles ;
- projet artistique qui développe l'adresse à la jeunesse et l'adresse à l'international ;
- plateforme de rencontres professionnelles ;
- établissement qui dessine les contours d'un projet environnemental par la prise en compte des enjeux liés à l'éco-responsabilité ;
- lieu de recherche de la diversification des publics par des actions de sensibilisation, de médiation et d'expérimentation tant auprès des habitants de la ville que dans les territoires ruraux dans le respect de son équilibre budgétaire.

- **Le Théâtre du Cloître (Bellac)**

- lieu culturel articulé autour d'une programmation saisonnière et d'un festival ;
- lieu qui promeut les esthétiques contemporaines et les créations transdisciplinaires ;
- lieu d'accompagnement professionnel pour les artistes par le biais d'accueil en résidence et de compagnonnage artistique ;
- déploiement de partenariats avec les opérateurs culturels de la région ;
- association qui travaille en synergie étroite avec les acteurs de son territoire en plaçant les communes comme co-élaboratrices des programmations ;
- association qui permet la mise en relation des personnes autour de l'acte artistique (amateurs et professionnels).

**Approbation de sept Contrats de développement et de transition :
Gâtine, Haut Limousin, Vallée de la Dordogne corrézienne,
Périgord Vert, Cœur-Entre-Deux-Mers, Sud Gironde,
Vallée du Lot et Bastides**

L'info :

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine s'engage aux côtés de sept territoires de contractualisation, principalement ruraux et identifiés comme ayant une vulnérabilité socio-économique. Il s'agit des territoires suivants : **Gâtine, Haut Limousin, Vallée de la Dordogne corrézienne, Périgord Vert, Cœur-Entre-Deux-Mers, Sud Gironde, Vallée du Lot et Bastides**. Avec cette première délibération, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage aux côtés de sept territoires de contractualisation. **Il est envisagé que les 46 autres contrats soient présentés aux séances plénières du Conseil régional des mois d'octobre et de décembre.**

L'enjeu :

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend **renforcer les atouts des territoires** qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Les orientations des schémas régionaux que sont le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet), le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et la feuille de route régionale de la transition écologique Néo Terra, sont des marqueurs forts de cette nouvelle génération de contrats de territoires.

« La Région a voté les orientations et le cadre d'intervention de la politique contractuelle territoriale 2023-2025 en mars 2022. L'année 2022 constitue une année de transition, consacrée à l'élaboration des contrats dans une logique de proximité avec les 53 territoires de contractualisation de Nouvelle-Aquitaine (hors Bordeaux Métropole) » rappelle Laurence Rouède, vice-présidente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge du Développement et de l'équité des territoires et des Contractualisations.

*
* *

Nouveaux objectifs de la politique contractuelle territoriale pour 2023-2025

La politique contractuelle territoriale menée pour la période 2023-2025 affirme de nouveaux objectifs.

Territorialiser Néo Terra, la feuille de route du Conseil régional en faveur de la transition écologique et énergétique, constitue une priorité de court et moyen termes des Contrats de développement et de transitions. Par leur vision stratégique et transversale du développement territorial, ils constituent un cadre approprié pour coopérer avec les territoires. Les projets en faveur des transitions environnementales, énergétiques et climatiques, sont à accélérer dès à présent pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030. Les chantiers-clés et projets à initier feront également l'objet d'une attention spécifique.

Affirmer la ruralité tout au long du contrat est un objectif fondamental de la contractualisation 2023-2025. La Région fait de la ruralité une ambition centrale de la politique

contractuelle régionale. **Avec 51 % de sa population qui réside dans des communes rurales, la Nouvelle-Aquitaine est la troisième région française la plus rurale**, suivant la définition d'Eurostat et de l'Insee, qui s'appuie sur l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses.

La Région s'engage ainsi à soutenir les projets et initiatives de développement économique, de transitions et d'attractivité des territoires ruraux.

Dans le cadre des Contrats de développement et de transitions, **les projets issus des ruralités représenteront a minima 20 % des soutiens financiers**. Ce seuil fait l'objet d'une négociation avec chaque territoire de contractualisation afin de l'adapter aux caractéristiques du territoire et pourra aller bien au-delà de 20 %. Il fera l'objet d'un suivi dans le cadre de la mise en œuvre du contrat. **L'élaboration des contrats est engagée pour les 53 territoires de contractualisation**. La Région est à l'écoute des territoires et s'adapte à leur calendrier. Elle consacre l'entièreté de l'année 2022 à cette construction partenariale.

Dans les plans d'actions pluriannuels, deux grands types de projets

Des projets mûrs, c'est-à-dire connus par les élus et les services de la Région, comprenant un programme précis, et faisant l'objet d'un plan de financement et d'un calendrier finalisés. L'éligibilité de ces projets a été établie par un travail de pré-instruction. Ces projets feront ensuite l'objet d'une instruction complète avant présentation en commission permanente.

Des projets en amorçage : c'est-à-dire moins avancés mais dont l'opportunité d'un soutien régional a été établie, au regard de leur impact pour le territoire, de la cohérence avec les orientations des politiques régionales. Leur éligibilité ne peut être confirmée à ce stade. Ces projets continueront d'être suivis par les équipes de la Datar et les directions opérationnelles au cours du contrat.

Présentation synthétique des sept contrats de développement et de transitions

- **Gâtine** - Situé au cœur du département des Deux-Sèvres, la Gâtine est un Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) composé de trois EPCI : les Communautés de communes de l'Airvaudais-Val du Thouet, de Parthenay-Gâtine et de Val de Gâtine. Territoire de faible densité, il fait partie des territoires mixtes rural-urbain néo-aquitains couverts par des espaces ruraux et périurbains. Parthenay est le principal pôle urbain, avec le pôle secondaire d'Airvault. Le sud-ouest du territoire fait partie de la couronne périurbaine de l'agglomération niortaise. Le pays de Gâtine et les collectivités qui le composent sont engagés dans la mise en œuvre d'un Parc naturel régional. Ses caractéristiques de biodiversité et ses nombreux cours d'eau lui confèrent une spécificité.

Projets mûrs du contrat (exemples) : la réhabilitation des anciens abattoirs pour créer un pôle d'artisans d'arts au sein de la Cité des arts par la commune de Parthenay ; la création de la Maison de la réserve du Bocage des Antonins autour de la biodiversité ; l'aménagement pédagogique du site des sources du Thouet, ou l'extension de la maison de santé de Vasles.

- **Haut Limousin** - Situé en frontière de la Nouvelle-Aquitaine, au nord-ouest de Limoges Métropole, le territoire de contractualisation du Haut-Limousin se compose des deux Communautés de communes : celle du Haut Limousin en Marche, et celle de Gartempe Saint-Pardoux. Le Haut Limousin est un territoire peu dense, marqué par une double décroissance démographique et économique. L'une des principales faiblesses du territoire réside dans son profil socio-démographique : une population en diminution, plutôt âgée, faiblement formée, avec un degré de pauvreté élevé.

Projets mûrs du contrat (exemples) : démarches globales de redynamisation de centres-bourgs ; parcours "Nostalgie rurale" ; création d'une maison du menuisier, élaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication territoriale.

- **Vallée de la Dordogne corrézienne** - Située en limite à l'est de la région, au sud du département de la Corrèze, la Vallée de la Dordogne corrézienne compte près de 25 000 habitants, et se répartit en 64 communes et deux communautés de communes. Avec un profil complètement rural, le territoire se caractérise par des dynamiques démographique et économique toutes deux fortement négatives, typique d'un territoire vieillissant. Néanmoins, le solde migratoire est positif, signe d'une certaine attractivité mais qui n'est pas encore suffisante pour compenser le déficit naturel.

Projets mûrs du contrat (exemples) : Programme alimentaire territorial (PAT) ; Programme d'actions de la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) ; restauration et mise en tourisme des Tours de Merle ; création d'un pôle de Néandertal ; logements-passerelles à Argentat ; gestion multi-usage de l'eau au site des Aubarèdes à Beaulieu.



Saint-Aulaye-Puymangou (Dordogne) © Sébastien Le Clézio / Région Nouvelle-Aquitaine

- **Périgord vert** - Territoire au nord de la Dordogne, le Périgord Vert compte 80 800 habitants répartis dans 144 communes, dont 43 s'inscrivent dans le périmètre du Parc naturel régional Périgord-Limousin. Il est composé de six EPCI : Périgord ribéraçois, Périgord nontronnais, Périgord-Limousin, Isle-Loue-Auvezère en Périgord, Dronne et Belle, et Pays de Saint-Aulaye. C'est un vaste espace au cachet rural affirmé et à la densité faible, mais qui dispose d'atouts liés à une économie plutôt diversifiée, et qui se caractérise par un nombre d'emplois industriels très important - 26 % contre 14 % au niveau régional et national - et qui bénéficie d'une tradition d'excellence dans le luxe, le cuir et l'artisanat d'art.

Projets mûrs du contrat (exemples) : création d'un multiple rural avec espace partagé pour vente de produits locaux ; développement de l'abattoir de Thiviers avec atelier-cuir ; soutien à la structuration de la filière Cuir ; biodiversité en Ribéraçois ; rénovation de l'église classée de

Saint-Privat en Périgord ; Pays d'Art et d'Histoire du Parc naturel régional ; lancement d'une démarche Action collective de proximité.

- **Cœur-Entre-Deux-Mers** - Situé entre Garonne et Dordogne, ce territoire est situé aux portes de la Métropole, périurbain à l'ouest et rural sur la moitié est. Il se caractérise par une croissance urbaine et économique forte de la partie sous l'influence de la métropole bordelaise, mais également par une dévitalisation de certains centres-bourgs de la partie à dominante rurale. Cette hétérogénéité apporte de forts enjeux en matière d'aménagement du territoire, de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de cohésion sociale. Les cinq EPCI qui composent le territoire sont les Communautés de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers, du Créonnais, les Coteaux Bordelais, les Rives de la Laurence, les Rurales de l'Entre-deux-Mers, et ils rassemblent 106 682 habitants dans 90 communes.

Projets mûrs du contrat (exemples) : Maison de santé pluri-professionnelle de Blasimon ; action collective en faveur de l'artisanat et du commerce de proximité ; lieu hybride dédié à la réduction des déchets et à l'économie circulaire ; actions du Projet alimentaire territorial ; pôle d'échanges multimodal de la halte TER de Sainte-Eulalie/Carbon-Blanc.

- **Sud Gironde** - À la confluence des départements de la Gironde, des Landes et de Lot-et-Garonne, le Sud Gironde s'étend sur un vaste territoire rural (77 % de la population vit dans une commune rurale), aux identités paysagères et dynamiques multiples, autour du Bazadais, du Réolais, de la Vallée de la Garonne et des Landes de Gascogne. Une des caractéristiques principales du Sud Gironde est sa forte dynamique démographique sur trois des quatre EPCI, due à sa proximité au nord avec la métropole bordelaise. Les quatre EPCI qui composent le territoire sont les Communautés de communes Convergence-Garonne, du Bazadais, du Réolais en Sud-Gironde et du Sud-Gironde, qui rassemblent 110 412 habitants dans 136 communes.

Projets mûrs du contrat (exemples) : projet d'économie circulaire "7 R" à Fargues ; projet de conserverie pour les agriculteurs de la ferme-lab agroécologique de Carbouey à Castets et Castillon ; actions du Projet alimentaire territorial ; démarches globales de redynamisation des centralités de Langon et La Réole ; nouveau contrat local de santé avec l'approche "One Health – Une seule santé".

- **Vallée du Lot et Bastides** - De la Vallée de la Garonne jusqu'au département du Lot et de la Dordogne, le Pays de la Vallée du Lot et Bastides couvre la partie nord-est de Lot-et-Garonne. Composé de 133 communes et comptant une population de 114 619 habitants, il s'étend sur cinq intercommunalités : la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois et quatre communautés de communes : Bastides en Haut Agenais Périgord, Confluent et des coteaux de Prayssas, Fumel Vallée du Lot, et Lot et Tolzac. 69% de la population vit dans une commune rurale. Depuis juin 2021, le territoire a intégré le dispositif régional dédié aux territoires en mutation économique (Cadet).

Projets mûrs du contrat (exemples) : programme "Entreprendre la ruralité" ; développement des opportunités d'entrepreneuriat en hyper-ruralité ; liaison cyclable entre Villeneuve-sur-Lot et Penne d'Agenais ; dernier tronçon de la voie verte le long du Lot ; création d'hébergements insolites haut de gamme à Laparade ; réhabilitation du cinéma "Le Confluent" à Aiguillon.

Fiche 13 – Aménagement du territoire

Un partenariat entre la Région et le CEREMA en faveur de stratégies de développement durables, équilibrées et résilientes en Nouvelle-Aquitaine

L'info :

Expert technique dans les domaines de l'aménagement, des transports, des infrastructures, du bâtiment et de l'environnement, le **Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)** mobilise ses **compétences multi-métiers au service des collectivités, des territoires et de leurs projets**. Aussi, dans le cadre de leurs compétences et missions respectives, **la Région et le CEREMA ont décidé de mettre en place une convention cadre de partenariat de coopération** portant sur l'aménagement durable du territoire, l'environnement et les risques naturels, la mobilité et les transports, la performance environnementale du bâtiment, l'adaptation au changement climatique et la résilience du territoire et des infrastructures. **Cette collaboration porte sur la période 2022-2024.**

L'enjeu :

« La politique d'aménagement, au cœur de l'action régionale, est un vecteur déterminant du développement équilibré et durable des territoires et de la mise en œuvre de projets structurants, en particulier pour l'accompagnement des mutations auxquelles nous sommes confrontés », rappelle Laurence Rouède, vice-présidente en charge du développement, de l'équité des territoires et des contractualisations.

*
* *

Le CEREMA : l'expertise publique pour le développement et la cohésion des territoires



Etablissement public de l'État à caractère administratif, le CEREMA a pour mission de **développer et capitaliser l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique.**

Il propose **une expertise reconnue** dans les domaines de l'ingénierie des territoires, la performance environnementale des bâtiments, l'environnement et les risques, la mobilité, les infrastructures, la mer et le littoral, **avec une capacité à intégrer ces différentes compétences dans la construction de projets territoriaux.**

Centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques pluridisciplinaires, il apporte son concours à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, tant au niveau national que local. Il intervient en appui direct auprès des services de l'État, des collectivités et des entreprises. **Il développe, expérimente et diffuse des solutions innovantes.**

Fort de **plus de 2 500 agents sur l'ensemble du territoire** et d'une connaissance historique des problématiques et contextes locaux, le CEREMA est résolument engagé dans le défi du développement durable des territoires, pour élaborer les politiques publiques de demain. Pour l'accomplissement de ses missions, le CEREMA peut assurer des activités de conseil, d'assistance, d'études, de contrôle, d'innovation, d'expertise, d'essais et de recherche.

Des compétences mobilisées en appui des politiques régionales

Dans le cadre de leurs missions respectives, la Région et le CEREMA ont décidé de mettre en place **une convention de partenariat portant sur des activités de recherche et de développement**, pouvant comprendre des démonstrateurs technologiques, **des activités de coopération entre pouvoirs adjudicateurs, et des activités menées par le CEREMA, répondant aux objectifs des politiques publiques portées par la Région** et que cette dernière souhaite soutenir en les subventionnant.

Les activités de recherche et de développement ont vocation à enrichir et à compléter les travaux méthodologiques et expérimentaux produits par le CEREMA, pour les consolider et en assurer la capitalisation et la diffusion au sein de la communauté scientifique et technique nationale et à destination de l'ensemble des maîtres d'ouvrages et bénéficiaires de l'établissement.

Les activités de coopération sont des activités de services publics dont la Région et le CEREMA ont la responsabilité, et obéissant à des considérations d'intérêt général en vue d'atteindre des objectifs que les parties ont en commun.

A titre d'exemple, les compétences du CEREMA pourront être mobilisées en appui des politiques régionales sur des sujets comme **l'aménagement du territoire et la revitalisation des centres-bourgs/centres villes, l'élaboration de référentiels pour la performance environnementale et l'adaptation au changement climatique des bâtiments régionaux, expertises relatives à l'environnement et aux risques naturels, à la mobilité et aux transports.**



© DR

La convention-cadre de partenariat porte sur une période de 3 ans, 2022 à 2024.

Les montants du soutien régional feront l'objet de décisions annuelles d'attribution par la Commission permanente du Conseil régional, en cohérence avec le cadrage budgétaire défini par la collectivité, pour chaque année comprise dans la convention pluriannuelle.

La Région lance son « Plan de soutien à la médecine vétérinaire pour les animaux de rente 2022-2026 » afin de garantir la pérennité des élevages en Nouvelle-Aquitaine

L'info :

Les filières animales régionales contribuent significativement au développement territorial rural. **Pour garantir leur pérennité et répondre aux enjeux sociétaux en matière de qualité sanitaire et de bien-être animal**, il est important de **maintenir un maillage vétérinaire rural conséquent**. Aussi, afin de répondre à cette problématique, **la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite, par une démarche proactive, décliner un plan de soutien régional à la médecine vétérinaire pour les animaux de rente³**.

L'enjeu :

Ce plan propose un panel de mesures - allant de la formation des jeunes vétérinaires à la pérennité du maillage vétérinaire - **qui seront déclinées progressivement sur la période 2022-2026** et qui, grâce à un travail partenarial, **ambitionnent de répondre aux besoins du terrain tant pour le milieu vétérinaire qu'agricole**.

En plus de s'inscrire dans la **stratégie régionale « One Health – une seule santé »**, le plan s'appuie sur une approche territoriale différenciée forte, **pour orienter le maillage vétérinaire dans les zones les plus pertinentes en termes de besoin des filières animales régionales**, afin de **garantir la pérennité des élevages ruminants en Nouvelle-Aquitaine**.

*
* *

Une pénurie très inquiétante de vétérinaires dans le monde rural

La Nouvelle-Aquitaine est la première région agricole de France et subit de plein fouet la déprise vétérinaire en milieu rural. 2 154 vétérinaires exercent sur le territoire, mais ils sont de plus en plus concentrés en milieu urbain, où l'activité s'avère plus rentable.

Le pourcentage de vétérinaires en exercice auprès des animaux de production a chuté de 18,5% en 5 ans. Il représente désormais un peu moins de 21% des inscrits en Nouvelle-Aquitaine (11% mixte avec prédominance animaux et 10% exclusivement animaux de rente).



Accueil d'étudiants vétérinaires à la ferme Dufour & Cie à La Meyze (87)
© Région Nouvelle-Aquitaine / Yannick Pirot

³ Un animal de rente, aussi appelé animal de production, est, en droit européen, un animal élevé ou gardé pour sa rentabilité, c'est-à-dire la production de denrées alimentaires, de laine, de peaux ou d'autres fins agricoles.

Cela a de **lourdes conséquences sur l'élevage** : délais d'intervention allongés, impact sur la situation sanitaire animale, pertes économiques importantes, alors même que la Nouvelle-Aquitaine, qui est la première région agricole, souhaite développer son modèle agricole.

L'enjeu est donc de maintenir la qualité des élevages, ce qui ne sera pas possible sans un maillage vétérinaire suffisant.

La nécessité de repenser l'approche sanitaire

Il s'agit également d'un enjeu de souveraineté et de sécurité alimentaire et sanitaire, et de déprise des services en secteur rural au moment où nous incitons nos concitoyens à manger sain et local pour mieux préserver la biodiversité et le patrimoine paysager ; et où les pouvoirs publics investissent sur la présence de services privés et publics dans la ruralité.

La crise liée à la Covid-19 a montré l'importance de l'enjeu de santé publique : **80% des maladies humaines sont d'origine animale**. C'est pourquoi, **la Région Nouvelle-Aquitaine met en place une stratégie « One Health - une seule santé », pour rapprocher la santé humaine, animale et environnementale.**

Afin de faire face demain aux prochaines crises sanitaires, il s'agit d'organiser un écosystème fédérant les praticiens vétérinaires, les formations médicales humaines, les écoles d'ingénieurs agricoles, les formations universitaires en biologie et en sciences de la vie et de la santé, les chercheurs et les entreprises leaders du secteur, les agriculteurs...

La stratégie régionale : un panel de mesures

Le constat et les enjeux posés, il est nécessaire d'y répondre par un **plan régional pluriannuel ambitieux**. Ce « **plan régional de soutien à la médecine vétérinaire pour les animaux de rente en région Nouvelle-Aquitaine 2022-2026** », propose un **panel de mesures allant de la formation des jeunes vétérinaires, à la pérennité du maillage vétérinaire** car, comme pour la déprise médicale humaine, la solution réside davantage dans un éventail de mesures dans lesquelles les collectivités et/ou les professionnels peuvent piocher que dans une solution unique.

Au-delà de s'inscrire dans la stratégie régionale « One Health – une seule santé », il s'appuiera sur **une approche territoriale différenciée forte, pour orienter le maillage vétérinaire dans les zones les plus pertinentes**. Afin de répondre aux mieux aux problématiques de terrain et dans un souci de partenariat, **ce plan a été alimenté par l'analyse de réflexions et propositions issues de temps de travail, avec les différents acteurs régionaux** : Ordre National des Vétérinaires, Groupement Technique des Vétérinaires, Groupement de Défense Sanitaire, Chambres d'agriculture, Eleveurs, Université de Limoges, vétérinaires...

Zoom sur les actions mises en œuvre dès 2022 ou prêtes à démarrer

L'accompagnement de la formation des vétérinaires

▪ Le projet de la 5^{ème} école vétérinaire publique à Limoges

Aujourd'hui, les quatre écoles nationales vétérinaires existantes sont saturées. Cela entraîne un recours massif aux étudiants formés à l'étranger (Belgique, Espagne, Roumanie...), qui représentent plus de la moitié des nouveaux inscrits (52.5%). Les études y sont plus courtes (de trois ans) et moins onéreuses : les étudiants français y recourent eux-mêmes

massivement, pour le même diplôme. **Notre pays, le premier pays agricole d'Europe, ne forme plus assez de vétérinaires.**

C'est pourquoi, **la Région Nouvelle-Aquitaine porte le projet de création de la 5^{ème} école nationale vétérinaire publique à Limoges.** Projet de grande envergure, sa création se fera **étape par étape**, avec le **souci permanent de concertation avec la profession vétérinaire**, le monde agricole, l'ordre des vétérinaires, et bien sûr le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, les écoles nationales vétérinaires mais aussi les acteurs de l'Enseignement Supérieur Recherche et les collectivités du territoire.

A travers ce projet, **il s'agit de compléter, par une forte initiative régionale, les dispositifs actuels de formation, en s'appuyant sur les besoins spécifiques de l'activité en secteur rural, dans un souci d'écologie de la santé.** Cette école, sera fondée sur un **modèle de formation et d'approches innovantes afin de rendre le parcours d'études compétitif.**

Le Contrat de Plan Etat Région voté à la séance plénière du 21 mars dernier, prévoit une **enveloppe de 24 M€ dédiée à ce projet d'implantation.**



*Réunion de lancement de l'école vétérinaires de Limoges le 9 septembre 2021
© Région Nouvelle-Aquitaine / Yannick Pirot*

▪ **Le soutien à l'organisation de la semaine d'intégration des élèves de 1^{ère} année (post-bac) des quatre écoles vétérinaires**

La réforme des modalités de recrutement des élèves au sein des écoles vétérinaires permet depuis la rentrée 2021 à **160 jeunes d'intégrer directement après le baccalauréat une des 4 écoles vétérinaires françaises (ENV).** Ces élèves de première année ont été **accueillis en 2021 à Limoges, et le seront de nouveau en septembre 2022.** L'objectif est de **pérenniser cet évènement sur le territoire néo-aquitain**, afin de consolider le partenariat avec les quatre écoles et de permettre à de futurs vétérinaires de découvrir l'environnement régional avec l'idée de **les sensibiliser à l'exercice en rural sur nos territoires.** C'est également une action concrète qui fait d'ores et déjà vivre le projet d'école vétérinaire à Limoges.

- **Le soutien aux élèves vétérinaires inscrits dans le Master 2 « One Health et santé publique » de l'Université de Limoges**

En visant les objectifs suivants :

- participer de manière active au financement des études permettant l'accès à la profession vétérinaire,
- valoriser une nouvelle approche écologie de la santé « One Health – une seule santé » de l'exercice vétérinaire, et ainsi valoriser les ambitions régionales sur le sujet
- encourager l'installation en région de futurs vétérinaires sensibles à l'exercice en rural,

Un soutien financier aux études d'un montant total de 6 000 euros par étudiant sera octroyé à maximum 6 élèves inscrits dans une école vétérinaire, dans le cadre de leur année d'approfondissement (niveau Bac+4 validé) dont le dossier serait retenu pour intégrer, selon la procédure de l'établissement et sur des critères de projet professionnel en lien avec l'exercice vétérinaire auprès des animaux de rente, le Master 2^{ème} année « One Health et santé publique » de l'Université de Limoges. **En contrepartie de cette aide financière et sur la base d'un contrat d'engagement, les élèves une fois diplômés s'engagent pour un exercice en rural ou mixte pendant un minimum de cinq années sur le territoire néo-aquitain.**

Au-delà de l'opportunité offerte en matière de communication auprès élèves vétérinaires, cette action incitative permettra d'initier avec les écoles la co-construction d'un projet plus conséquent, mais aussi de capter de futurs vétérinaires dès leur période de formation.

- **Le soutien à l'accueil de stages tutorés**

Le dispositif national des « stages tutorés » permet à des élèves vétérinaires inscrits en année d'approfondissement au sein des écoles nationales de s'imprégner des particularités liées à l'exercice en clientèle rurale. Il vise à **favoriser le maintien de vétérinaires en productions animales en milieu rural**. De par son succès et son efficacité, il convient de **renforcer ce dispositif sur le territoire néo-aquitain**.

Un financement complémentaire à celui octroyé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (soit 6.500 euros par étudiant en 2020), **serait attribué aux structures d'accueil labellisées en territoire rural, pour un montant de 3 000 euros par étudiant**, avec un objectif d'accompagner l'accueil de maximum 15 étudiants par an, au sein de structures réparties sur tout le territoire néo-aquitain en favorisant les zones en tension vétérinaire et/ou présentant une densité d'élevage importante.

Le soutien à la pérennité de la médecine vétérinaire en milieu rural

- **Le soutien à l'expérimentation de nouveaux modèles**

Les vétérinaires nouvellement installés en milieu rural, peuvent se heurter à un certain nombre d'écueils susceptibles de limiter la durée de leur exercice en milieu rural. L'attractivité de l'activité étant un réel enjeu, il convient donc de **promouvoir des expérimentations propres à améliorer la qualité de vie, la qualité des soins prodigués, la rentabilité du cabinet vétérinaire...**

Quelques pistes sont déjà évoquées :

- contractualisation avec les éleveurs pour garantir une régularité dans le chiffre d'affaires sans obérer la qualité des soins aux animaux,

- téléconsultations,
- délégations de certains actes à des « Auxiliaires Spécialisés Vétérinaires infirmiers »,
- SAMU vétérinaires,
- relations avec les acteurs économiques des filières etc...

Une enveloppe annuelle de 300 000 euros pourrait être consacrée à cette action, notamment en mobilisant l'Union européenne via le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Pistes d'actions

En complément de celles déjà engagées, des actions complémentaires sont envisagées :

Sur la formation :

- **Le soutien aux élèves stagiaires : indemnités de logement et déplacement**

La problématique de déprise des professionnels de santé est commune à la médecine humaine et vétérinaire. **L'Appel à projet « Habitat innovant 2022 : Logement et Santé - habitats inclusifs Hébergements Territoriaux des Etudiants en Santé »**, qui permet d'accueillir les professionnels de santé humaine, **pourrait être ouvert aux élèves vétérinaires**. En effet, les étudiants découvrant la médecine vétérinaire rurale lors de leur stage sont souvent séduits, et reviennent ensuite s'installer dans la région. Toutefois, les frais d'hébergement et de déplacement peuvent être un frein et incitent les jeunes à réaliser leur stage soit à proximité de leur école, soit de leur famille.

- **Le déploiement d'une action d'incitation et de préparation à la formation vétérinaire dans les lycées agricoles de la région**

L'incitation à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur fait partie des priorités régionales affichées dans le Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche et Innovation. Sur la base des actions déjà existantes tels le dispositif « Pass'en Sup » ou encore « JPPJV - Je le peux parce que je le veux » à l'attention des élèves souhaitant intégrer Sciences Po, **une action de sensibilisation aux métiers vétérinaires couplés à un dispositif de préparation à l'entrée dans les études vétérinaires pourrait être proposée aux lycées agricoles de la région**, afin de permettre à des jeunes ayant la fibre rurale de se projeter et de réussir dans cette voie. Cette devra être co-construite (lycées, DRAAF, écoles...).

- **Un soutien aux études aux élèves vétérinaires ayant un profil « agricole »**

Afin de capter de nouveaux profils déjà sensibilisés aux questions de la ruralité, une action spécifique en ce sens pourrait être engagée. Il s'agirait d'**encourager la poursuite d'études de jeunes diplômés des lycées agricoles, BTA ou encore des profils ingénieur agri/agro**. Elle permettrait une consolidation de ces nouvelles voies de recrutements au sein de la future école.

Pour la pérennité de la médecine vétérinaire en milieu rural :

- **Le soutien aux investissements et à l'équipement des cabinets vétérinaire ruraux**

Afin de renforcer l'attractivité de l'activité des vétérinaires ruraux ainsi que le maillage des cliniques vétérinaires en capacité d'accueillir l'exercice clinique des étudiants de la future école de Limoges, **une action pourrai être envisagée en faveur des cabinets vétérinaires ruraux ou mixtes**. Cela permettrait la formation par la pratique et hors les murs des futurs vétérinaires par leurs consœurs et confrères.

- **Accompagnement à la professionnalisation**

Les écoles vétérinaires actuelles forment les jeunes à devenir des praticiens à la médecine vétérinaire, mais peu à **devenir des chefs d'entreprises**. La Région pourrait les accompagner sur ce volet. **La Région pourrait également accompagner la montée en compétence des Auxiliaires Spécialisés Vétérinaires ou des éleveurs vers des métiers d'infirmiers vétérinaires.**

- **L'aide à l'installation des jeunes vétérinaires en Nouvelle-Aquitaine**

Sur le modèle agricole, une **aide à l'installation de jeunes vétérinaires**, qui exerceraient la médecine vétérinaire sur des animaux de rente, dans des territoires ciblés pourrait être mise en place. **L'objectif serait d'installer 120 jeunes dans les 5 années permettant de remplacer 50% des départs à la retraite en région**, en favorisant les cabinets installés et la structuration de la profession (en effet, il faut éviter l'installation de jeune vétérinaire seul, qui ne pourrait pas assurer la continuité et la permanence de soins).



© Région Nouvelle-Aquitaine

Plan prévisionnel de financement

Actions	Montant AP Annuel	Montant AE Annuel	Montant total 2022-2026
Projet de 5ème école vétérinaire publique à Limoges (CPER)	24 000 000 €		24 000 000 €
Soutien à l'organisation de la semaine d'intégration des élèves de 1ère année		50 000 €	250 000 €
Soutien aux élèves inscrits en M2 One Health		36 000 €	180 000 €
Soutien à l'accueil de stages tutorés		45 000 €	225 000 €
Soutien à l'expérimentation de nouveaux modèles		300 000 €	1 500 000 €
TOTAL	24 000 000€	431 000€	26 155 000€

Tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine : poursuivre la politique engagée et les investissements en redéfinissant sa stratégie pour les années 2022-2024

L'info :

Au nombre de 10 courant 2012, les tiers-lieux néo-aquitains sont aujourd'hui près de 300 répartis dans les territoires, majoritairement ruraux. Après 10 ans d'action publique, la stratégie régionale est désormais double :

- finaliser le maillage territorial dans les zones en carence,
- consolider le secteur des tiers-lieux en renforçant leur ancrage territorial, en développant les coopérations avec les acteurs locaux, en professionnalisant les conditions d'accueil et en consolidant leurs modèles socio-économiques via un appel à projets tiers-lieux 2022-2024.

L'enjeu :

« L'objectif global est que tous les Néo-Aquitains disposent d'un espace de travail partagé et collaboratif à moins de 20 minutes de chez eux, répondant aux critères de définition au sens où la Région les soutient et/ou les valorise : ouverture à tous types de professionnels, quels que soient leurs statuts et leurs secteurs, accueil humain et de manière flexible et accessible, un bon accès numérique et la possibilité de s'impliquer dans la gestion et l'animation de la vie quotidienne de l'espace » précise **Mathieu Hazouard**, conseiller régional en charge des enjeux numériques. **Le second enjeu, tout aussi essentiel, est d'accompagner leur développement en renforçant leur ancrage territorial**, en facilitant les coopérations avec les acteurs locaux, en professionnalisant les conditions d'accueil et en consolidant leurs modèles socio-économiques par la **production de nouvelles offres de services et l'hybridation de leurs ressources**. Quatre domaines sont ciblés :

- se former autrement,
- travailler et produire autrement dans l'artisanat,
- travailler et produire autrement dans l'agriculture,
- pouvoir expérimenter et innover.

Pour servir cet objectif, un appel à projets tiers-lieux sera ouvert en continu du 1^{er} juillet 2022 au 1^{er} septembre 2024.

*
* *

Un objectif double : parfaire le maillage des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine et renforcer leur ancrage territorial

La Nouvelle-Aquitaine compte aujourd'hui près de 300 tiers-lieux actifs. Ce résultat singulier est le fruit d'une **politique engagée par la Région Nouvelle-Aquitaine depuis plusieurs années et qui lui permet d'atteindre un maillage territorial unique sur le plan national**.

Au cours de ces dernières années, on a pu observer l'évolution de ces nouveaux espaces de travail et leur mutation. En effet, tout d'abord destinés principalement à proposer des espaces de co-working, ils sont devenus au fil du temps bien plus que de simples bureaux partagés. Portés par des collectifs citoyens, **ils sont désormais des lieux d'inclusion numérique, de production (fablab), de programmation culturelle, de formation, d'accompagnement de projets, de cafés associatifs, de potagers partagés, etc...** soit bien au-delà de leur vocation première. Ils participent par ailleurs à la **vie sociale et à l'attractivité des territoires** et sont

devenus des lieux inspirants et innovants en proposant **de nouveaux modèles hybrides et de nouvelles coopérations**. Dans ce contexte, et au regard de leur impact positif sur les territoires, réaffirmé par les crises successives et en résonance aussi avec les aspirations nouvelles des citoyens dans leur rapport au travail (quête de sens, qualité de vie, transitions, proximité, mobilité choisie...), **la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite poursuivre la politique engagée et ses investissements en faveur des tiers-lieux en redéfinissant sa stratégie pour les années 2022-2024.**

Celle-ci s'appuie sur deux axes : le premier est de parfaire le maillage territorial pour permettre à chaque Néo-Aquitain de trouver un tiers-lieu à moins de 20 minutes de son domicile. En effet, la cartographie régionale montre qu'il existe encore des zones blanches à couvrir notamment sur le flanc Est de la région (les contreforts du Massif Central) mais aussi le Nord Charente, le Sud Vienne et quelques territoires des Pyrénées-Atlantiques.

Le second, tout aussi important, est d'accompagner leur développement en renforçant leur ancrage territorial, en facilitant les coopérations avec les acteurs locaux, en professionnalisant les conditions d'accueil et en consolidant leurs modèles socio-économiques par la **production de nouvelles offres de services et l'hybridation de leurs ressources dans l'un des 4 domaines suivants :**

- 1- Se former autrement,**
- 2- Travailler et produire autrement dans l'artisanat,**
- 3- Travailler et produire autrement dans l'agriculture,**
- 4- Pouvoir expérimenter et innover.**

C'est pour servir ce second objectif qu'un **appel à projets tiers-lieux sera ouvert en continu du 1^{er} juillet 2022 au 1^{er} septembre 2024.**

*Halle du partage à Castets (40)
© Région Nouvelle-Aquitaine / Pierre Carton*



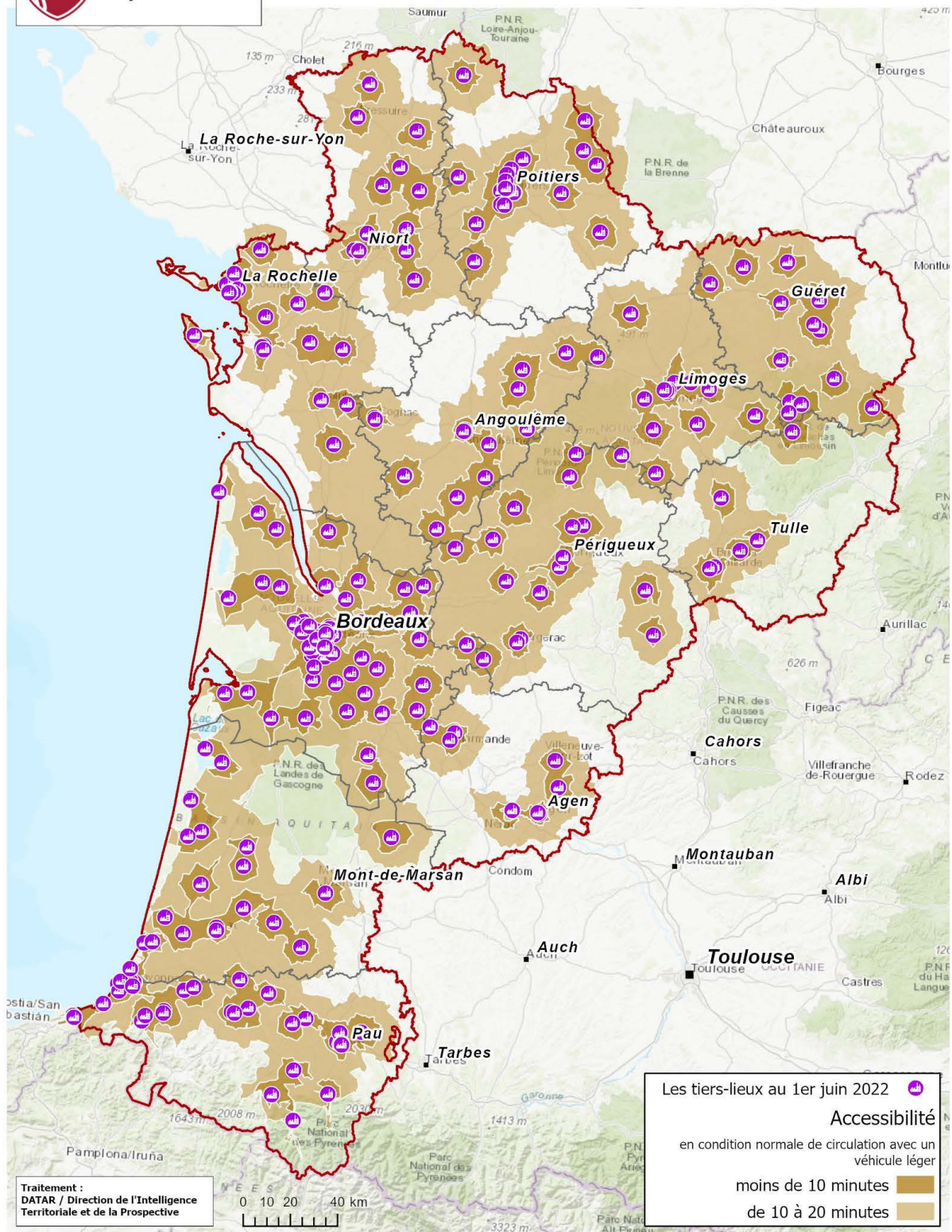
L'intervention du Conseil régional en faveur des tiers-lieux va bien au-delà de ce règlement d'intervention. En effet, elle s'inscrit pleinement dans la **Néo Terra** la feuille de route votée en 2019 et engageant la Région dans la transition écologique et énergétique. En offrant la possibilité d'une mobilité choisie, en favorisant les coopérations locales, en permettant à une nouvelle génération d'agriculteurs de mettre en œuvre des pratiques agroécologiques et plus largement, en offrant d'autres modes d'entreprendre, les tiers-lieux prennent toute leur place dans ces dynamiques de transitions. En outre, elle est également au cœur de la politique contractuelle des prochains Contrats de Développement et de Transitions 2023-2025 qui permettront notamment de soutenir le volet foncier des projets.

Conjointement à l'ouverture de cet appel à projets tiers-lieux 2022-2024, la Région soutient, avec le concours de l'Union européenne via le Fonds social européen (FSE), le développement du réseau régional porté la Coopérative des tiers-lieux, en tant que tête de réseau ESS, dans l'objectif d'améliorer la professionnalisation de ce nouveau secteur d'activité.



LES TIERS-LIEUX EN NOUVELLE-AQUITAINE

Localisation et accessibilité territoriale en 2022



© Région Nouvelle-Aquitaine - 24 mai 2022

Source : Coopérative des tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine - Direction de l'Economie Sociale et Solidaire (mai 2022)

Carte interactive également disponible en ligne : [Les tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine](#)

Zoom sur l'appel à projets tiers-lieux 2022-2024



L'Espace de co-working L'arrêt Minute à Libourne (33)
© Région Nouvelle-Aquitaine / Françoise Roch

L'appel à projets tiers-lieux 2022-2024 a pour objectif de permettre le repérage, l'accompagnement et l'attribution d'un soutien régional :

- **aux projets de création de tiers-lieux pour l'amorçage de projets** sur 2 ans lorsqu'ils sont localisés dans des territoires en carence, c'est-à-dire sans tiers-lieu ouvert à moins de 20 minutes en voiture. Les projets proposeront la gestion et l'animation d'espaces de travail partagés (bureaux et/ou ateliers et/ou terres agricoles) par des collectifs d'utilisateurs. En fonction des besoins dans le territoire, ils pourront être hybrides et proposer également d'autres d'activités, de type formation, accompagnement, programmation culturelle, médiation numérique, café associatif...
- **aux projets de développement de tiers-lieux** déjà ouverts depuis 3 ans minimum (démarrage de l'activité relative à la gestion-animation des espaces de travail partagés – bureaux et/ou ateliers et/ou terres agricoles) et employeurs (à minima 0,5 ETP) **qui s'engagent sur la création ou la consolidation d'une nouvelle offre de services, en coopération avec les acteurs locaux et dans une perspective réaliste d'équilibre économique, dans l'un des 4 domaines suivants :**

1- Se former autrement

La crise sanitaire a révélé les inégalités entre les apprenants et renforcé la nécessité de déployer un réseau d'accompagnement et de formation de proximité via une diversification des lieux de formation et le déploiement de nouveaux modes d'apprentissage. Les projets recherchés seront présentés par des collectifs associant tiers-lieux existants et acteurs « de la compétence » du territoire afin de **développer des nouvelles offres de service visant à :**

- **faciliter l'accès à la formation** : diffuser de l'information en proximité sur l'orientation et la formation, et capter des publics ne fréquentant pas les structures « classiques »,

- **permettre à chacun d'accéder à une offre enrichie de formation en multimodalité** (présentiel, distanciel, hybride) en favorisant la mixité des publics, favorable aux apprentissages. Les projets proposeront aux apprenants de bénéficier d'un service d'accompagnement personnalisé, adapté à la situation personnelle et professionnelle de chacun, à proximité de leurs domiciles, dans un esprit de convivialité,
- **favoriser les collaborations locales entre les acteurs** qui interviennent dans le champ de l'orientation et de la formation, pour tester des méthodes innovantes d'accompagnement.

2- Travailler et produire autrement dans l'artisanat

Artisans, TPE, PME, indépendants, entrepreneurs locaux... fortement atteints par la crise, expriment le **besoin de mutualiser leurs espaces, leurs machines de fabrication et de production, et de travailler en réseau pour favoriser l'échange**, l'entraide, la montée en compétences et développer des projets collectifs. Les projets recherchés seront présentés par des tiers-lieux existants ayant identifié des besoins de la part de professionnels locaux (artisans, artisans d'art, TPE/PME, entrepreneurs...) les amenant à **développer de nouvelles offres** :

- **mise à disposition d'ateliers partagés** : petites unités de création, fabrication et production équipées en parc machine, avec espaces de stockage,
- **ouverture des fablabs** (ateliers de fabrication numérique) **à un public professionnel** (en complément du grand public) : accompagnement à la conception et au prototypage de projets d'entreprises locales. En complément, les projets pourront proposer des activités d'accompagnement technique, d'écoconception, de transformation, réparation et réemploi. Les activités de formation, les partenariats avec les acteurs de l'insertion et avec les filières artisanales locales sont également recherchés.

3- Travailler et produire autrement dans l'agriculture

Les systèmes alimentaires et la profession agricole sont en pleine mutation, appelés à transformer le mode de production dominant pour répondre à l'enjeu de résilience alimentaire, mis en exergue par la crise sanitaire. **L'émergence des tiers-lieux nourriciers est un signal du besoin de reconnexion entre alimentation et agriculture**, qui questionne les modes de production en s'essayant notamment à une gestion collective des terres et en ouvrant la voie à la transition agroécologique.

Les projets recherchés seront présentés par des tiers-lieux existants ayant identifié des **besoins de la part d'agriculteurs locaux souhaitant s'installer de manière collective, les amenant à développer une nouvelle offre de mise à disposition de terres partagées pour des activités de production agroécologique, transformation et/ou commercialisation de produits agricoles et/ou alimentaire.**

En complément, les projets pourront proposer des activités d'espaces test-agricole, de groupement d'achat, de restauration collective locale, de formations.... Les activités ciblant le grand public pourront également venir compléter les projets : potagers partagés, aide alimentaire, paniers solidaires, épiceries solidaires...

4- Expérimentations

En fonction des besoins socio-économiques locaux, les tiers-lieux existants pourront proposer d'**expérimenter de nouvelles activités, dans des domaines tels que la santé, la recherche, l'écologie, le numérique, le tourisme, la culture...** Les projets devront émerger de coopérations d'acteurs locaux et préfigurer de nouvelles offres de services innovantes contribuant à l'émergence de modèles économiques hybrides visant l'équilibre financier.

Près d'un million d'euros pour les tiers-lieux

L'objectif est de soutenir de **20 à 30 projets par an** au cours des trois prochaines années en mobilisant **un budget régional proche d'1 M€ par an**.

En complément, **4,5 M€ de crédits de l'Etat seront régionalisés pour soutenir les projets sur l'axe spécifique « Formation - Orientation - Emploi » du présent appel à projets**. Cette enveloppe financière sera déléguée par l'Etat via un avenant à la convention financière du Pacte 2022.

>>> Règlement d'intervention complet disponible sur demande

Fiche 16 - Politique contractuelle

Revitalisation des centres bourgs : une convention cadre et un soutien régional adaptés pour conforter les fonctions de centralité d'Hagetmau

L'info :

La loi NOTRe a défini et conforté **le rôle premier de la Région en matière d'aménagement du territoire** à travers l'établissement du SRDEII (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) et du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

A ce titre, une convention de coopération entre la Région et la Caisse a été adoptée lors de la Séance plénière du 10 avril 2020 afin d'**apporter des soutiens utiles et complémentaires** aux projets de revitalisation de ces « petites villes et bourgs ». **Sa mise en œuvre est précisée par une convention d'application spécifique** dédiée à la mise en œuvre du volet « revitalisation ».

Au niveau régional, **36 communes sont accompagnées** par la Région en lien avec leurs EPCI (établissement public de coopération intercommunale). **Dans le prolongement de l'appel à manifestation régional, une convention cadre d'accompagnement propre à chaque site est proposée.**

Elle a ici pour objet de définir les axes du soutien régional au projet de revitalisation du centre-ville d'Hagetmau (Landes) afin de conforter ses fonctions de centralité pour la période 2022-2026.

L'enjeu :

Cette politique déployée à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine se réalise en complémentarité du programme Petites villes de demain et de l'ensemble des partenaires locaux, collectivités et acteurs publics.

La problématique de revitalisation des centres-bourgs est une **dimension importante de l'aménagement du territoire et le maintien des fonctions de centralité** des « petites villes et bourgs », une orientation politique forte de la Région Nouvelle-Aquitaine.

« *L'apport de la Région dans le cadre de ces conventions **permet aux collectivités de mobiliser des ressources en ingénierie pour conduire des projets de revitalisation globaux (habitat, services, mobilité, commerce et artisanat, aménagement durable...)** et des soutiens spécifiques pour des projets structurants (ilots dégradés stratégiques, commerces...) et ce, en complément des politiques sectorielles régionales mobilisables » précise **Sandrine Hernandez**, conseillère régionale déléguée à la revitalisation des centres bourgs.*

*
* *

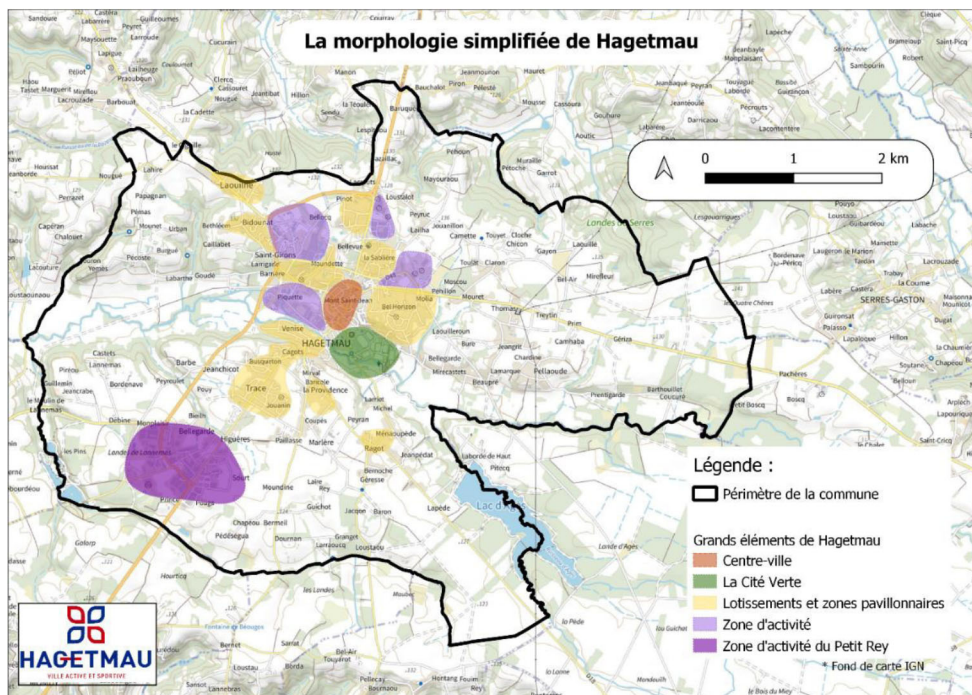
La Région Nouvelle Aquitaine, consciente que les problématiques de dévitalisation des centres villes et centres bourgs dépassent la question des villes moyennes, a adopté par délibération en date du 12 avril 2019, un **dispositif spécifique concernant les petites villes et bourgs**.

La commune d'Hagetmau a souhaité s'engager dans une démarche de revitalisation. Elle a **déposé sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt régional** « Revitalisation des centres villes et centres bourgs » le 15 décembre 2020.

Une convention cadre adaptée aux problématiques du territoire

La convention cadre annexée à la présente délibération détaille les **problématiques propres** au centre-ville d'Hagetmau.

Parmi elles, comme de nombreux territoires au passé industriel, le tissu économique de la ville a notamment été durement touché par des **fermetures de manufactures et d'emplois**. Et c'est dans le centre-ville que l'on constate des signes de précarité. Les aménagements successifs de la commune, liés à ses développements économiques et démographiques, ont pris la forme de **quartiers discontinus spécialisés** dans une unique fonction : zones pavillonnaires, zones d'activités, complexe sportifs (la Cité Verte)... **L'accessibilité** du centre-ville est aussi un enjeu.



...détaillant aussi les grands axes du projet et les modalités du soutien régional

Les grands axes de son projet, ainsi que les **modalités du soutien régional** dont bénéficieront Hagetmau et les porteurs de projet au titre de la revitalisation, sont également évoqués.

Ce soutien, en complément des politiques sectorielles et de la politique contractuelle, apporte des **moyens sur des facteurs déterminants d'un projet de revitalisation** :

- l'ingénierie de projet,
- la mutation d'îlots stratégiques du centre-bourg,
- le soutien à l'adaptation du commerce et de l'artisanat,
- et le soutien à l'innovation favorisant l'émergence de nouvelles formes d'activités, de commerces et de services de centralité.

Les opérations, dès lors qu'elles seront parvenues à maturité technique et financière, **feront l'objet de délibérations** en Commission permanente, en cohérence avec le cadrage budgétaire défini par la collectivité pour chaque année comprise dans la convention pluriannuelle.

La **stratégie de revitalisation** présentée par la commune d'Hagetmau et la Communauté de communes Chalosse Tursan est fondée sur une approche transversale et globale de ses problématiques et s'organise ainsi autour de **4 axes** :

- **Réinvestir le cœur de ville à destination des habitants,**
- **Apaiser la ville et soutenir les mobilités douces,**
- **Valoriser et conforter l'offre commerciale,**
- **Reconquérir et diversifier le parc de logements.**



Vue d'Hagetmau © DR

Convention cadre disponible sur demande.



Région Nouvelle-Aquitaine – Service Presse
14, rue François-de-Sourdis - 33077 Bordeaux cedex
Tél. 05 57 57 02 75 - presse@nouvelle-aquitaine.fr
Facebook : Région Nouvelle-Aquitaine - Twitter : @NvelleAquitaine